

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} octobre 2025

10.04 Autre sujet

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1258073011

Désigner le conseiller monsieur Dominic Roussel comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1255216003

Accorder un contrat à SÉCURITEQ INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité (gardiennage) dans divers lieux de l'arrondissement de Lachine, pour une période de trois (3) ans, de 2026 à 2028, avec une option de prolongation pour deux (2) années (2029-2030)
- Dépense totale de 450 733,44 \$ taxes incluses (contrat: 375 611,20 \$ + contingences: 75 122,24 \$)
- Appel d'offres public no 25-21171 - Quinze (15) soumissionnaires

20.02 Contrat de construction

CE Direction des travaux publics - 1259667006

Modifier le financement du projet de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis – parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine afin de tenir compte du financement d'un montant de 166 299,83 \$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM)

20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1255412006

Autoriser une dépense additionnelle de 14 000 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget des contingences, pour des services professionnels en ingénierie et architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34^e Avenue, dans le cadre du contrat octroyé à Vlan Paysages (CA22 19 0259), majorant ainsi le montant total du contrat de 571 562,70 \$ à 585 562,70\$, taxes incluses (appel d'offres 22-19560)

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256901012

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., pour l'année 2026 et octroi d'une contribution financière au montant total de 75 000 \$ pour la réalisation d'un projet de plusieurs séries de concerts

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1257131010

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine et octroi d'une contribution financière au montant de 70 000 \$ à titre de contribution financière pour l'année financière 2026

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1257132012

Accorder un soutien financier maximal de 34 511 \$ au GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) afin de réaliser un projet d'infrastructure verte drainante sur la rue des Érables dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients et approuver un projet de convention à cet effet

District(s) : Fort-Rolland

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254076017

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2025-2026 »

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1257132010

Approuver une convention de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine, par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, les locaux désignés à l'annexe 2 de la présente convention et accorder une contribution financière au montant total de 30 000 \$ pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256179016

Accorder une aide financière à trente-deux (32) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un montant total de 144 135 \$

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1257549002

Accorder à l'organisme CYCLO-CLUB LACHINE une contribution financière de 11 200 \$, consentie par le « Programme cyclovia 2025 », pour la réalisation de la cyclovia sportive de Lachine célébrée le 5 août 2025

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1257464009

Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 11 350 \$ taxes incluses, si applicables

20.12 Immeuble - Location

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1257626005

Approuver l'addenda No 1 du contrat de prêt de locaux intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC., par lequel la Ville prête au bénéficiaire en sus les locaux situés au 2105, boulevard Saint-Joseph, Lachine, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1258200002

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 septembre au 20 novembre 2025

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1250201001

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025

30.03 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1258073012

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

30.04 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1258073013

Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2026

30.05 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction des services administratifs et des projets urbains - 1255412007

Autoriser le virement des crédits pour le remboursement de dépenses totalisant 2 246 838 \$ (net de taxes) par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients (quartier Saint-Pierre), et retourner le montant équivalent au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

30.06

Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1250293001

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au Ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du volet 1 du programme de Soutien des expositions permanentes et itinérantes pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine / Autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à cette demande de soutien financier

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257204013

Adoption du *Règlement numéro RCA05-19010-8 sur les usages conditionnels modifiant le Règlement numéro RCA05-19010 sur les usages conditionnels afin d'autoriser, à titre d'usage conditionnel, l'habitation en sous-sol dans les bâtiments de quatre logements ou plus, ou dans une maison de chambres et de préciser également les modalités de traitement des demandes*

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1256739002

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)*

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1257131008

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement - *Règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation*

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1254776012 **(EN PROJET)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-26-02)*

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1254776011 **(EN PROJET)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026 (T-26-01)*

40.06 Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1256660001

Dépôt du rapport du secrétaire d'arrondissement concernant les avis transmis le 23 octobre 2025, en vertu de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aux propriétaires des lots visés par l'adoption des règlements d'urbanisme 2710-108, RCA07-19022-1, 2561-14 et 2528-14, adoptés et entrés en vigueur pour protéger les milieux humides ou hydriques, conformément aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

40.07 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257204014

Adopter une résolution pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de délai de 18 mois destinée à permettre à l'arrondissement de Lachine d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) de la Ville de Montréal

40.08 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256179018

Édition, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) de l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 9 janvier au 10 avril 2026 et du 21 août au 18 décembre 2026

40.09 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256901011

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics du mois de décembre 2025 et autoriser la prohibition de stationnement en vertu du *Règlement R-2404-15 portant sur la circulation*

47 – Urbanisme

47.01 Opération cadastrale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1256470022

Frais de parc - Contribution pour fins de parc de 11 600 \$ - Lot portant le numéro 2 133 191 du cadastre du Québec situé au 174, 12^e Avenue

District(s) : du Canal

47.02 Opération cadastrale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1256470023

Frais de parc - Contribution pour fins de parc de 118 213,34 \$ - Lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec situé aux 160-190, 20^e Avenue

District(s) : du Canal

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1258073009

Désigner et nommer monsieur Dominic Roussel pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2027

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1258073010

Nomination des membres permanents des quatre (4) commissions du conseil d'arrondissement de Lachine

51.03 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1256660002

Désigner et nommer monsieur Dominic Roussel, conseiller de la ville, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine

District(s) : du Canal

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1258073014

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de Lachine

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 37
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 2
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1258073011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le conseiller monsieur Dominic Roussel comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1 ^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026

De désigner le conseiller monsieur Dominic Roussel comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} décembre au 31 mars 2026.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-27 13:43

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258073011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner le conseiller monsieur Dominic Roussel comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement. Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse, lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0167 - 2025-06-02 (1255815005)

Désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

CA25 19 0059 - 2025-04-02 (1255815001)

Désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2025

CA24 19 0342 - 2024-12-02 (1248073023)

Désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

DESCRIPTION

L'objectif du présent dossier est de garantir la continuité du fonctionnement de l'arrondissement en cas d'absence de la mairesse ou de son incapacité à exercer ses fonctions. La désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant permettra d'assurer une gestion efficace des affaires municipales et de maintenir la stabilité administrative au sein de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant est une mesure essentielle pour prévoir les situations où la mairesse est absente du territoire de la municipalité ou

empêchée de remplir ses devoirs de sa charge. Cette disposition légale vise à garantir la continuité des services municipaux, à maintenir la prise de décisions locales et à répondre aux besoins de la population de l'arrondissement, même en l'absence de la mairesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de la mairesse, la mairesse suppléante ou le maire suppléant pourra exercer les pouvoirs et les responsabilités inhérents à cette fonction. Il ou elle sera ainsi en mesure de prendre les décisions nécessaires, de représenter l'arrondissement lors de réunions et d'assurer la gestion quotidienne des affaires municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-25



Dossier # : 1255216003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SÉCURITEQ INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité (gardiennage) dans divers lieux de l'arrondissement de Lachine, pour une période de trois (3) ans, de 2026 à 2028, avec une option de prolongation pour deux (2) années (2029-2030) - Dépense totale de 450 733,44 \$ taxes incluses (contrat: 375 611,20 \$ + contingences: 75 122,24 \$) Appel d'offres public no 25-21171 — Quinze (15) soumissionnaires

D'accorder un contrat à SÉCURITEQ INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, de 2026 à 2028, avec une option de prolongation pour deux (2) années (2029-2030), le contrat pour des services d'agents de sécurité (gardiennage) dans divers lieux de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 375 611,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 25-21171;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 375 611,20 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 75 122,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-17 13:33

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255216003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SÉCURITEQ INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité (gardiennage) dans divers lieux de l'arrondissement de Lachine, pour une période de trois (3) ans, de 2026 à 2028, avec une option de prolongation pour deux (2) années (2029-2030) - Dépense totale de 450 733,44 \$ taxes incluses (contrat: 375 611,20 \$ + contingences: 75 122,24 \$) Appel d'offres public no 25-21171 — Quinze (15) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres public portant le numéro 25-21171 a été lancé par le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal pour des services d'agents de sécurité (gardiennage) dans divers lieux de l'arrondissement de Lachine. Il a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 10 septembre 2025. L'ouverture de l'appel d'offre a eu lieu le 7 octobre 2025. Il y a eu vingt-cinq (25) preneurs du cahier de charge et quinze (15) soumissionnaires. Et il y a eu émission d'un addenda le 16 septembre 2025.

Addenda	Date d'émission	Question	Réponse
Addenda 1	2025-09-16	Fournir un véhicule aux agents de sécurité et disponibilité des bornes de recharge rapide	Sur demande et de façon ponctuel fournir un véhicule aux agents de sécurité; La Ville ne garantit pas la présence de bornes de recharge sur les lieux mais certaines sont accessibles dans l'arrondissement de Lachine.

Il s'agit pour le Conseil d'arrondissement de Lachine d'octroyer à la firme SÉCURITEQ INC. un contrat de trois (3) ans, soit pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec une option de prolongation pour deux (2) années consécutives (2029-2030), pour des services de gardiennage dans divers lieux municipaux, au montant de 375 611,20 \$, taxes incluses, plus 20 % de contingences, taxes incluses, pour un total maximal de 450 733,44 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 19 0290 - 2022-11-24 (1225216004)

Octroi d'un contrat à CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité (gardiennage) dans divers

lieux de l'arrondissement de Lachine pour les années 2023, 2024 et 2025, au montant de 319 480,40 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 383 376,48 \$ - Appel d'offres public numéro 22-19650 - Trois soumissionnaires

CA20 19 0215 - 2020-11-02 (1203550009)

Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Axia services, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 136 305,12 \$ à 272 610,24 \$, toutes taxes incluses

CA19 19 0125 - 2019-05-06 (1196759006)

Octroi d'un contrat à Axia services, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17492 - Deux soumissionnaires

CA18 19 0311 - 2018-11-12 (1183948002)

Octroi d'un contrat gré à gré à AXIA SERVICES, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses

CA18 19 0306 - 2018-11-12 (1186759006)

Résiliation, en date du 12 novembre 2018, du contrat octroyé à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-16675

CA18 19 0097 - 2018-04-09 (1186759006)

Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires

DESCRIPTION

Pour les bibliothèques Saul-Bellow et Saint-Pierre, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité sur la base d'environ 50 semaines par année, selon un horaire établi par le chef de section – Bibliothèques.

Pour les arénas Pierre « Pete » Morin et Martin-Lapointe, il s'agit d'assurer la présence d'un agent de sécurité pour environ 32 semaines par année, selon un horaire établi par le chef de section – Sports et loisirs.

Pour la Vieille-brasserie-Dawes, la présence d'un agent de sécurité est requise selon les réservations effectuées, selon un horaire établi par le chef de section – Arts de la scène.

Enfin, des agents de sécurité pourront être requis lors de divers événements ponctuels de l'arrondissement, selon un horaire établi par les différents chefs de section et, lorsque nécessaire, avec véhicule identifié.

JUSTIFICATION

Tel qu'indiqué plus haut, quinze (15) soumissions ont été reçues. À la suite de l'analyse de conformité administrative, douze (12) soumissions ont été jugées conformes et trois (3) non conformes pour non-respect de la clause 4.01 du devis exigeant un minimum de trois (3) années d'expérience dans le domaine du gardiennage.

L'analyse de conformité technique a permis de confirmer que SÉCURITEQ INC. est le deuxième plus bas soumissionnaire et le plus bas soumissionnaire conforme au regard des exigences du devis, suivi de Centre Investigation & Sécurité Canada inc., troisième plus bas soumissionnaire conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
SÉCURITEQ INC.	375 611, 20 \$		375 611, 20 \$
3 Aigles Sécurité Inc.(Non conforme au niveau de l'expérience)	364 141,92 \$		
Centre Investigation & Sécurité Canada Inc.	382 716,13 \$		382 716,13 \$
Vision Sécurité Inc.	386 834,19 \$		386 834,19 \$
Services Groupe Action Inc.(1)	390 568,06 \$		390 568,06 \$
Agence Univers Inc. (Non conforme au niveau de l'expérience)	393 295,84 \$		393 295,84 \$
9/Onze Inc.	394 601,67 \$		394 601,67 \$
Axia Services	394 932,58 \$		394 932,58 \$
B&M Groupe Sécurité Inc.	404 086,48 \$		404 086,48 \$
Kono Sécurité Inc.	405 329,70 \$		405 329,70 \$
C2K Sécurité Inc.	415 743,39 \$		415 743,39 \$
Gardium Sécurité Inc.(2)	493 038,19 \$		493 038,19 \$
Titan Sécurité (9270-6258 Qc Inc)	503 982,10 \$		503 982,10 \$
Detekaction Sécurité Inc.	523 704,23 \$		523 704,23 \$
VIP Services Sécurité Inc. (N/D) (Non conforme au niveau de l'expérience et bordereau de prix manquant)	prix non soumis		prix non soumis
Dernière estimation réalisée (\$)	440 413,20 \$		440 413,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(- 64 802 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			(-14,71 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			7 104,93 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1, 90 %

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et l'entreprise n'a pas à obtenir d'attestation de l'Autorité des marchés financiers. Il n'en demeure pas moins que l'entreprise a signé le formulaire d'intégrité.

L'entreprise n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Elle n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Comme le score obtenu à l'évaluation du risque est inférieur à 10 (il est de 2), aucune évaluation de rendement n'est requise.

NB (1), (2) : relativement à Service Groupe Action Inc. et Gardium Sécurité Inc. les montants des soumissions ont été corrigés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les taux horaires pour les années 2026 à 2028 sont les suivants:

2026: 28,25 \$ taxes incluses

2027: 28,82 \$ taxes incluses

2028: 29,40 \$ taxes incluses

Imputations budgétaires pour les différents lieux pour les années 2026,2027 et 2028

Bibliothèques:

2410.0010000.301435.07231.54590.00000.00000.000000.000000.000000.000000

Montant 2026: 55 878,50 \$ taxes incluses

Contingences 2026: 11 175,70 \$ taxes incluses

Montant 2027: 55 853,16 \$ taxes incluses

Contingences 2027: 11 170,63 \$ taxes incluses

Montant 2028: 55 624,80 \$ taxes incluses

Contingences 2028: 11 124,96 \$ taxes incluses

Aréna: 2410.0010000.301430.07141.54590.00000.00000.000000.000000.000000.000000

Montant 2026: 55 624,25 \$ taxes incluses

Contingences 2026: 11 124,85 \$ taxes incluses

Montant 2027: 55 622,60 \$ taxes incluses

Contingences 2027: 11 124,52 \$ taxes incluses

Montant 2028: 55 477,80 \$ taxes incluses

Contingences 2028: 11 095,56 \$ taxes incluses

Vieille-brasserie-Dawes:

2410.0010000.301405.07001.54590.00000.00000.000000.000000.000000.000000

Montant 2026: 10 537,25 \$ taxes incluses

Contingences 2026: 2 107,45 \$ taxes incluses

Montant 2027: 10 344,59 \$ taxes incluses

Contingences 2027: 2 068,91 \$ taxes incluses

Montant 2028: 10 290 \$ taxes incluses

Contingences 2028: 2 058 \$ taxes incluses

Événements divers:

2410.0010000.301477.07189.54590.00000.00000.000000.000000.000000.000000

Montant 2026: 3 474,75 \$ taxes incluses

Contingences 2026: 694,95 \$ taxes incluses

Montant 2027: 3 458,40 \$ taxes incluses
Contingences 2027: 691,68 \$ taxes incluses

Montant 2028: 3 425,10 \$ taxes incluses
Contingences 2028: 685,03 \$ taxes incluses

Le montant total du contrat s'élève à 375 611,20 \$, taxes incluses, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Un montant de 75 122,24 \$ taxes incluses sera ajouté, soit 20% du montant du contrat et ce, à titre de contingences pour une somme totale de 450 733,44 \$, taxes incluses.

Relativement aux contingences de 20%, l'arrondissement souhaite se garder une marge en raison de la nature variable des besoins en sécurité. Advenant le cas où des situations imprévues surviennent dans nos installations, comme par exemple du vandalisme, de l'intimidation, des incidents liés à la sécurité ou une hausse ponctuelle de fréquentation des usagers, l'arrondissement doit pouvoir déployer plus de ressources rapidement, parfois sur des plages horaires élargies. Cette marge couvre aussi des scénarios comme l'ajout d'événements à grand déploiement organisés par l'arrondissement, une augmentation du nombre de locations privées à la Vieille-brasserie-Dawes ou toute situation nécessitant une présence sécuritaire accrue de façon temporaire.

Les augmentations des années 2029 et 2030 seront établies selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Voici cependant un tableau avec une estimation d'augmentation de 2%.

Option de prolongation	Montant de référence (avant taxes)	+2 % d'augmentation	Montant avec taxes	Contingence (20 %)	Coût total
1 ^{er} année	108 570,22 \$	110 741,62 \$	127 327,68 \$	22 148,32 \$	149 476,00 \$
2 ^e année	110 741,62 \$	112 956,45 \$	129 868,19 \$	22 591,29 \$	152 459,48 \$
					301 935,48 \$

Ci-joint le tableau par secteur :

Secteur	Pourcentage	1 ^{ère} année (149 476,00 \$ taxes incluses) augmentation estimée de 2%	2 ^e année (152 459,48 \$ taxes incluses) augmentation estimée de 2%
Bibliothèques	44,55 %	66 574,04 \$	67 925,35 \$
Arénas	44,30 %	66 227,87 \$	67 576,57 \$
Divers événements avec véhicule	2,77 %	4 140,49 \$	4 222,32 \$
Vieille-brasserie-Dawes	8,40 %	12 533,60 \$	12 735,24 \$
Total	100 %	149 476,00 \$	152 459,48 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence d'agents de sécurité dans ces divers lieux assure aux citoyens et aux employés de l'arrondissement une expérience sécuritaire, en plus de limiter les risques de vandalisme et d'incivilités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début contrat : 1^{er} janvier 2026;
Fin du contrat : 31 décembre 2028;
Option de renouvellement : 2029 et 2030.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan GOSSELIN
chef(fe) de section - bibliotheque
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Le : 2025-10-31



Dossier # : 1259667006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement du projet de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine afin de tenir compte du financement d'un montant de 166 299,83 \$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM)

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

- De demander au comité exécutif de modifier le financement du projet de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine afin de tenir compte du financement d'un montant de 166 299,83 \$, net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM);
- D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De demander au comité exécutif :

- D'approuver la modification du financement du projet de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine afin de tenir compte du financement d'un montant de 166 299,83 \$, net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM);
- D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-14 08:46

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259667006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement du projet de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine afin de tenir compte du financement d'un montant de 166 299,83 \$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM)

CONTENU

CONTEXTE

Le but du sommaire décisionnel est de modifier le financement local du contrat pour des travaux de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine par un financement corporatif provenant du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 1 078 270,73 \$, taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

Contrat pour des travaux de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point (sommaire décisionnel 1259667004) au montant de 1 078 270,73 \$, taxes incluses;

- 770 193,38 \$, taxes incluses pour le contrat d'architecture;
- 154 038,68 \$, taxes incluses pour les contingences;
- 154 038,68 \$, taxes incluses pour les incidences.

La dépense (en milliers \$) était financée par le Fond de parcs de l'arrondissement de Lachine de la façon suivante :

Projet investi - PDI Parcs (net de ristournes)	2025	2026	2027	Total
	974 \$	5 \$	5 \$	985 \$

Le financement de la dépense sera modifié et réparti de la façon suivante :

Le montant maximal de 182 120 \$, taxes incluses, soit 166 299,83 \$ (montant net de ristournes de taxes), pour les travaux liés au réaménagement de la piste cyclable des berges (Route 5), le long du boulevard Saint-Joseph entre la 51^e et la 52^e Avenues (Arrondissement de Lachine) sera financé par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 1701 - 2024-11-06 (1241024001)

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2025, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CA25 19 0255 - 2025-09-02 (1259667004)

Accorder un contrat à la compagnie EXCAVATIONS DARCHE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine et autoriser une dépense totale de 1 078 270,73 \$ (contrat : 770 193,38 \$ + contingences : 154 038,68 \$ + incidences : 154 038,68 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2510 - Trois (3) soumissionnaires

CE24 0210 - 2024-02-14 (1248935001) Accepter les offres de services d'arrondissement, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rue et de voies cyclables pour l'année 2024

CA24 19 0013 - 2024-02-05 (1246731001) Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation des travaux en vue du réaménagement de la piste cyclable des berges (Route 5), le long du boulevard Saint-Joseph entre les 39^e et 42^e Avenues (projet numéro SUM_LAC24-0944) ainsi qu'entre les 51^e et 52^e Avenues (projet numéro SUM_LAC24-09101)

DESCRIPTION

La demande de réattribution budgétaire touche la dépense d'arrondissement suivante, qui sera réalisée pour le réaménagement de la piste cyclable des berges (Route 5) le long du boulevard Saint-Joseph entre la 51^e et la 52^e Avenues (arrondissement de Lachine) dans le cadre du projet de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine : soit 182 120 \$.

JUSTIFICATION

Ce transfert est essentiel, car il permettra de dégager une marge financière pour l'arrondissement de Lachine applicable sur les projets prioritaires de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de stabilisation d'un segment de rive le long du lac Saint-Louis - parc Stoney Point à l'arrondissement de Lachine a fait l'objet de l'approbation du SUM pour une réalisation 2025 - numéro projet Carrefour SUM_LAC24-09101.

Le montant maximal de 182 120 \$, taxes incluses, soit 166 299,83 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération, RCG 24-034 Aménagements cyclables CG24 0602, projet investi 45000, Vélo: Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2025	2026	Total
45000	153 \$	13 \$	166 \$
Total	153 \$	13 \$	166 \$

Le virement des crédits autorisés sera effectué en 2025 après l'approbation du sommaire

décisionnel par le conseil d'arrondissement et le comité exécutif de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le remboursement des dépenses est prévu en 2025, après approbation par le comité exécutif lors de la séance du 17 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laura Natalia MARIN PACHON
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-30

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1255412006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 14 000 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget des contingences, pour des services professionnels en ingénierie et architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34 ^e Avenue, dans le cadre du contrat octroyé à Vlan Paysages (CA22 19 0259), majorant ainsi le montant total du contrat de 571 562,70 \$ à 585 562,70\$, taxes incluses (appel d'offres 22-19560)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 14 000 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie et architecture du paysage pour l'aménagement du quai de la 34^e Avenue, dans le cadre du contrat octroyé à Vlan Paysages (CA22 19 0259), majorant ainsi le montant total du contrat de 571 562,70 \$ à 585 562,70\$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 14 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, majorant ainsi le montant de l'enveloppe de 81 651,82 \$, taxes incluses, à 95 651,82 \$, taxes incluses;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-20 17:33

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255412006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 14 000 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget des contingences, pour des services professionnels en ingénierie et architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34e Avenue, dans le cadre du contrat octroyé à Vlan Paysages (CA22 19 0259), majorant ainsi le montant total du contrat de 571 562,70 \$ à 585 562,70\$, taxes incluses (appel d'offres 22-19560)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'aménagement du quai de la 34^e Avenue est un projet réalisé dans le cadre de la première édition du budget participatif de la Ville de Montréal. La réception provisoire complète du projet a eu lieu le 17 juillet 2025 et la réception définitive est prévue en juillet 2026.

Pour mener à bien ce projet, l'arrondissement s'est adjoint les services de Vlan Paysages, en collaboration avec EMS Structure inc. et Arsenault, pour la conception des aménagements en novembre 2022. Le mandat de services professionnels en ingénierie et architecture du paysage pour l'aménagement du quai 34 incluait la surveillance du chantier et les services au bureau lors de la réalisation des travaux.

Lors du chantier en 2024 et 2025, certaines erreurs et omissions ont été commises par l'entrepreneur, notamment en ce qui concerne la conception et l'installation des modules de béton, la finition de la dalle apparente et la mise en place des éléments décoratifs (poissons en acier) dans la dalle de béton. Combinés au décalage du chantier, qui devait initialement se terminer à la fin 2023, ces éléments ont demandé plus de suivi qu'anticipé par l'équipe de Vlan Paysages. De plus, des demandes additionnelles ont été formulées par l'arrondissement de Lachine afin d'assurer la durabilité des aménagements (protection des bandes LED, plaques pour bornes d'amarrage et ajout de clous anti-skate supplémentaires).

Les contingences prévues au contrat forfaitaire sont de 20 % de la valeur totale du contrat. Ces contingences, qui avaient déjà été utilisées en partie lors de la conception du projet, seront bientôt épuisées. Afin de permettre la finalisation du projet jusqu'à sa réception définitive, un montant supplémentaire est nécessaire. Les heures feront partie d'une banque d'heures et ne seront payées que sur approbation préalable de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 19 0259 - 2022-11-07 (1228981008)

Octroi d'un contrat à Vlan Paysages en collaboration avec EMS Structure inc. et Arsenault,

entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34e Avenue de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 408 259,07\$, taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 571 562,70\$ - Appel d'offres public numéro 22-19560 - Un soumissionnaire

DESCRIPTION

Le contrat forfaitaire a une valeur de 408 259,07\$ taxes incluses. Les contingences initiales prévues au contrat de Vlan Paysages sont de 20 % de la valeur totale du contrat, soit 81 651,82\$ taxes incluses. Le budget d'incidences est le même, soit 81 651,82\$ taxes incluses. Ce dernier budget est demeuré inutilisé.

Un montant supplémentaire de 14 000\$ taxes incluses est requis pour les contingences, ce qui les majorerait à 23% de la valeur du contrat, pour un total de 95 651,82\$ taxes incluses. Tel qu'indiqué, les heures feront partie d'une banque d'heures et ne seront payées que sur approbation préalable de l'Arrondissement. Ces heures seront utilisées uniquement pour des interventions exceptionnelles en lien avec les éléments qui demeurent en observation jusqu'à la réception définitive, soit la mise en place des éléments décoratifs dans la dalle de béton et les déficiences de la dalle.

JUSTIFICATION

La majoration des contingences de 3% permettra la finalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contingences seront majorées de 3% par rapport au contrat initial, soit un montant supplémentaire de 14 000\$ taxes incluses, pour un total de 95 651,82\$ taxes incluses. Le montant total du contrat passera de 571 562,70\$ à 585 562,70\$, toutes taxes, contingences et incidences incluses.

Cette dépense sera imputée dans le même poste budgétaire que les dépenses en lien avec ce projet du budget participatif, comme des crédits demeurent disponibles dans cette enveloppe par rapport au montage financier total du projet.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majoration des contingences permettra de finaliser le projet pour réaliser la réception définitive en juillet 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réception définitive du projet est prévue en juillet 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LACHANCE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2025-11-13



Dossier # : 1256901012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., pour l'année 2026 et octroi d'une contribution financière au montant total de 75 000 \$ pour la réalisation d'un projet de plusieurs séries de concerts

Il est recommandé :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et l'organisme CONCERTS LACHINE INC.;

D'octroyer une contribution financière au montant de 75 000 \$ taxes incluses à l'organisme CONCERTS LACHINE INC. pour l'organisation du festival de musique 2026, ainsi que les séries les Saints-Anges en musique et Notes et brioches;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-20 10:56

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256901012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., pour l'année 2026 et octroi d'une contribution financière au montant total de 75 000 \$ pour la réalisation d'un projet de plusieurs séries de concerts

CONTENU

CONTEXTE

Dès la présentation de ses premiers concerts en 1977, l'organisme à but non lucratif LES CONCERTS LACHINE INC. se consacre à la promotion et à la diffusion de la musique classique. Voué à la sensibilisation des publics, LES CONCERTS LACHINE INC. mise sur l'excellence de sa programmation en présentant des musiciens de haut niveau sur le plan national et international, ainsi que des artistes canadiens émergents. Se démarquant depuis ses débuts en matière de démocratisation de la culture, l'organisme favorise l'accessibilité à ses concerts en les offrant gratuitement ou à un coût symbolique dans le cas de la programmation de la série de concerts Notes et Brioches. Depuis sa création, LES CONCERTS LACHINE INC. a diffusé plus de 500 concerts et présenté plus de 3 000 artistes et musiciens. Les concerts attirent une moyenne de 5 000 mélomanes par année.

Dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, l'arrondissement de Lachine soutient cet organisme reconnu, catégorie H – Organismes en collaboration. Le programme d'aide financière aux organismes en collaboration a pour but d'offrir un soutien financier à des partenaires (organismes à but non lucratif) qui développent un programme en lien avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-06-05 - CA23 19 0129 (1236901001)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., pour une période de trois ans (2023-2025) et octroi d'une contribution financière au montant total de 225 000 \$ pour la réalisation d'un projet de plusieurs séries de concerts

2019-12-02 - CA19 19 0321 (1197241002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC. pour une période de trois ans (2020-2022) et octroi d'une contribution financière au montant total de 225 000 \$ pour l'organisation d'une série de concerts en trois volets

2017-04-10 – CA17 19 0112 (1176759008)

Approuver et autoriser la signature du protocole d'entente triennale (2017-2018-2019) à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation d'une série de concerts en trois volets et octroyer un soutien financier pour l'année 2017 au montant de 75 000 \$

2017-02-13 – CA17 19 0033 (1163948018)

Approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

2016-05-09 – CA16 19 0147 (1163948009)

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et politique de soutien aux événements publics - Adoption

DESCRIPTION

Dans le cadre du programme d'aide financière aux organismes en collaboration, l'organisme LES CONCERTS LACHINE INC. a déposé un projet en 2025 qui a pour objectif de rendre accessible aux amateurs de musique et aux citoyens des séries de concerts de musique classique, à travers le Festival de musique de Lachine, Les Saints-Anges en musique et Notes et Brioches. Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'approuver la contribution financière (2026) entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., organisme reconnu par l'arrondissement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et d'autoriser le versement d'une contribution financière annuelle de 75 000 \$ pour l'année 2026.

Le Projet, qui consiste à mettre en place des séries de concerts de musique classique, est cohérent avec les principales orientations du Plan de développement culturel de Lachine (2022-2027), soit de stimuler une offre culturelle riche en expériences de qualité, de favoriser la vie culturelle de proximité et de progresser dans une culture de collaboration.

Les exigences de l'arrondissement sont :

- Présenter un festival de musique classique d'un minimum de huit concerts (8), qui tiennent compte des artistes de la relève en musique classique;
- Un orchestre de dix (10) musiciens ou plus devra être présenté en spectacle d'ouverture et/ou fermeture;
- Présenter la série Les Saints-Anges en musique d'un minimum de neuf (9) concerts d'orgue à l'église des Saints-Anges;
- Présenter la série Notes et Brioches, soit cinq (5) concerts de musique classique;
- Faire le lien dans le Projet avec les orientations et les objectifs du Plan de développement culturel de Lachine (2022-2027).

JUSTIFICATION

Le projet présenté par l'organisme LES CONCERTS LACHINE INC. est complémentaire à l'offre culturelle présentée par la DCSLDS de l'arrondissement de Lachine, cohérent avec les orientations du développement culturel sur le territoire et permet de rendre accessible cette discipline artistique de manière significative à tous les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire : 2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 000000 00000

Budget : 2026

La demande d'achat pour la contribution financière sera faite en 2026.

MONTRÉAL 2030

Le projet présenté par LES CONCERTS LACHINE INC. s'aligne sur le Plan stratégique Montréal 2030, en visant l'amplification de la démocratie et la participation par l'accès aux arts et la culture. De plus, le projet contribuera à stimuler l'innovation et la créativité dans leur approche de programmation artistique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'organisme contribue à la qualité du milieu de vie des citoyens des quartiers. Celui-ci permet une offre culturelle unique pour la communauté qui ne serait pas disponible autrement aux citoyens sans leur apport.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme bénéficiera du soutien des communications, comme prévu pour les organismes reconnus de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Festival de musique de Lachine 2026 du 15 au 30 juillet 2026
Saints-Anges en musique du 25 janvier au 29 novembre 2026
Notes et brioches du 22 février au 19 avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITTOYAN
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-17

Isabelle GAY
chef(fe) de division - culture et bibliotheque
en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Tél : 514-634-3471

Approuvé le : 2025-11-19



Dossier # : 1257131010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine et octroi d'une contribution financière au montant de 70 000 \$ à titre de contribution financière pour l'année financière 2026

D'accorder une contribution financière totalisant soixante-dix mille dollars (70 000 \$), à l'organisme la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine pour l'année financière 2026;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-27 07:48

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257131010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine et octroi d'une contribution financière au montant de 70 000 \$ à titre de contribution financière pour l'année financière 2026

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial de la rue Notre-Dame (SDC) à Lachine a débuté ses opérations en janvier 2024. La SDC a depuis entamé plusieurs démarches visant à structurer la nouvelle organisation et ce , à plusieurs niveaux : communication, administration, gouvernance, événements, promotion. Afin d'assurer la continuité du développement de ces projets structurants l'appui financier de l'arrondissement s'avère essentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0292 - 2024-11-04 (1247131004)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine et octroi d'une contribution financière au montant de 70 000 \$ à titre de contribution financière pour l'année financière 2025

CA23 19 0306 - 2023-12-04 (1237131011)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine et octroi d'une contribution financière au montant de 70 000 \$ à titre de contribution financière pour l'année financière 2024

CA23 19 0329 - 2023-12-04 (1237131008)

Adoption - Règlement numéro RCA24-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

La Société de développement commercial bénéficie de la contribution de l'arrondissement afin de réaliser un ensemble d'activités qui visent à promouvoir le développement économique, l'offre commerciale de proximité et le maintien des emplois dans le territoire de Lachine. Elle

œuvre à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande commerciale pour mieux répondre aux besoins des citoyens de l'arrondissement.

La contribution de l'arrondissement de Lachine permet à la Société de développement commercial de bénéficier d'un soutien administratif pour mener à bien ses projets. La présence d'une organisation structurée, supportée par une permanence, vise une meilleure prise en charge du développement local par les gens du milieu.

Afin d'obtenir la contribution financière de l'arrondissement, la société de développement commercial doit fournir les pièces suivantes :

- a) la résolution du conseil d'administration autorisant la demande de contribution;
- b) lorsqu'une contribution a été versée à la société un rapport financier établissant l'affectation de cette contribution doit être produit.

JUSTIFICATION

Cette contribution permettra à la SDC de poursuivre le développement des projets amorcés depuis sa création.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-20



Dossier # : 1257132012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 34 511 \$ au GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) afin de réaliser un projet d'infrastructure verte drainante sur la rue des Érables dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients et approuver un projet de convention à cet effet

D'accorder un soutien financier pour un montant maximal de 34 511 \$, toutes taxes applicables incluses, au GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) pour la réalisation d'un projet d'infrastructure verte drainante sur la rue des Érables dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients;

D'approuver la convention de contribution financière à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-26 10:18

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257132012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 34 511 \$ au GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) afin de réaliser un projet d'infrastructure verte drainante sur la rue des Érables dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients et approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2020, la Ville de Montréal adoptait Montréal 2030 son tout premier plan stratégique. Par sa priorité 19, la Ville s'engage à « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ». Ainsi, chaque quartier devrait offrir un milieu de vie vert et durable, un contexte favorable au développement de liens sociaux et culturels forts, une approche intégrée en matière de sécurité urbaine, une offre en habitation diversifiée et accessible à tous types de ménages, des options de transport collectif et des aménagements qui favorisent une mobilité plus active et connectée, des artères commerciales dynamiques et de façon générale, un environnement attrayant qui contribue à la qualité de vie. Dans les dernières années, l'enjeu de l'équité territoriale est devenu omniprésent à Montréal.

En effet, la composition socio-économique de la population, les conditions de vie des ménages et leur niveau d'accès aux ressources urbaines varient grandement d'un quartier à l'autre. Certains milieux de vie combinent des vulnérabilités liées à la qualité de l'environnement immédiat (ex. dévitalisation commerciale, insalubrité, îlots de chaleurs, manque d'accès au transport collectif, rareté des espaces verts et des équipements collectifs) et des vulnérabilités socioéconomiques liées aux conditions de vie des populations présentant de nombreux facteurs de risques (ex.: immigration récente, faibles revenus). Ces milieux de vie nécessitent d'être priorités par les interventions et investissements municipaux pour atteindre la vision de Montréal 2030. Lancée officiellement le 6 octobre 2023, l'approche Quartiers Inclusifs et Résilients (QIR) 2030 est une démarche novatrice à la portée structurante qui cherche à agir de manière intégrée et de concert avec les communautés, pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans les secteurs cumulant le plus de vulnérabilités urbaines à l'échelle de la Ville.

Avec le déploiement de QIR de 2023 à 2025, la Ville de Montréal expérimente une approche d'intervention territoriale intégrée afin de transformer durablement trois secteurs montréalais, à savoir le quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement de Lachine, le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie et le secteur nord-est dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0180 - 2025-07-07 (1257132002)

Accorder un soutien financier de 45 000 \$, taxes incluses, au GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAMÉ) afin de réaliser un projet de verdissement sur la rue des Érables pour la période du 8 juillet 2025 au 31 décembre 2028 dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients et approuver un projet de convention à cet effet

D2257132005 - 2025-09-30 (2257132005)

Accorder un contrat d'une valeur de 46 145,22 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition de mobilier urbain pour le projet de verdissement de la rue des Érables, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs

DESCRIPTION

Le GRAMÉ a sollicité l'appui du comité de pilotage QIR-Saint-Pierre pour compléter un montage financier d'un projet d'une valeur totale de 235 000 \$ au quel la Ville de Montréal a contribué à hauteur de 45 000 \$ (Fond parc de l'arrondissement de Lachine, 46 145,22 \$ (SUM pour le remplacement du mobilier urbain) et le présent dossier pour bénéficier de la subvention disponible pour la conception de fosses drainantes. Le GRAMÉ assurera la coordination et la réalisation de toutes les étapes de conception avec les citoyens et parties prenantes, l'élaboration des plans et devis pour la déminéralisation et la construction des fosses, les aménagements et l'entretien, incluant l'arrosage, au cours des trois (3) premières années. Le projet sera ensuite remis à l'arrondissement. Afin d'assurer une cohérence avec les opérations courantes et une prise en charge adéquate au terme du projet, les plans et devis seront soumis pour approbation auprès des services concernés.

Le verdissement de la rue des Érables s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'intervention locale du QIR Saint-Pierre et contribue à diminuer les iniquités inhérentes à la configuration du quartier.

À noter que la stratégie d'intervention locale est le fruit d'un travail concerté entre l'arrondissement et la table de quartier et se base sur les différents plans et consultations réalisés en amont par ceux-ci.

Au début de l'été 2025, le GRAMÉ a animé des ateliers de co-design regroupant des citoyens, des organismes et des professionnels de l'arrondissement afin d'élaborer un concept visant à déminéraliser et verdir la rue des Érables. Cette démarche participative vise à inclure les citoyens dans les solutions à mettre en place pour l'amélioration de leur milieu de vie. Les fonds mobilisés par le GRAMÉ pourraient permettre de verdir environ 225 mètres carrés en bordure de rue, planter une dizaine d'arbres de petit calibre, conformes à la présence d'un réseau électrique aérien et de rajeunir le mobilier sur cette rue centrale du quartier Saint-Pierre. De plus, des interventions sont également possibles pour améliorer la sécurité routière et améliorer la cohabitation des automobilistes et des piétons. Finalement, il s'agit d'une opportunité de connecter des espaces vers entre eux et de jeter les bases d'un corridor vert dans le quartier. Les travaux d'aménagement auront lieu avant le 31 décembre 2025.

JUSTIFICATION

Le quartier Saint-Pierre cumule plusieurs indices d'iniquité des milieux de vie. L'intervention proposée par le GRAMÉ s'inscrit parfaitement dans la réduction de ces iniquités, le plan d'action du comité QIR-Saint-Pierre et le plan stratégique Montréal 2030. Cette intervention a fait l'objet d'une demande de soutien financier auprès du Service de l'eau pour la création d'infrastructures vertes et drainantes sur rue et espaces publics résilients. Le montant accordé est entièrement financé par ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (1145377926)
Numéro de fournisseur : 561453

La dépense sera prise en charge par le Service de l'eau.

La demande d'achat sera faite pour un montant de 34 511 \$ dans la clé
2130.0014000.112560.04161.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet tend à diminuer les îlots de chaleur dans un quartier prioritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication sont prises en charge par l'Organisme et soutenues par le comité de pilotage QIR.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du chantier : 15 novembre 2025
Remise des travaux : au plus tard le 31 décembre 2025
Fin du projet : 31 décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau

Lecture :

Stéphane BROSSAULT, 17 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-17

Gabriel RENAUD
Chef de division - sports loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Tél : 514-634-3471
Approuvé le : 2025-11-17



Dossier # : 1254076017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 1 ^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2025-2026 »

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026;

D'accorder une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2025-2026 »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-26 10:18

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254076017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 1er décembre 2025 au 30 avril 2026 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2025-2026 »

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2019, la Brigade Neige Lachine, portée par le Carrefour jeunesse-emploi, offre un service gratuit de déneigement aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Ce projet répond à un besoin essentiel dans des secteurs comme Lachine Est et Duff-Court, où les conditions hivernales accentuent les risques de chute et d'isolement.

Chaque année, la demande augmente, confirmant l'importance de ce service pour la sécurité et la dignité des bénéficiaires. Au-delà du déneigement, la Brigade favorise des liens intergénérationnels et contribue à la cohésion sociale. Les jeunes participants, souvent issus de milieux défavorisés, y trouvent une première expérience structurante qui développe leur autonomie et leur employabilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0323 - 2024-12-02 (1244076014)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2024 au 30 avril 2025 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2024-2025 »

CA23 19 0309 - 2023-12-04 (1234076016)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 4 décembre 2023 au 30 avril 2024 et octroi d'une contribution financière au montant total de 12 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2023-2024 »

CA22 19 0261 - 2022-11-07 (1224076014)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023 et octroi d'une contribution financière au montant total de 11 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2022-2023 »

CA21 19 0269 - 2021-12-06 (1214076014)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 6 décembre 2021 au 30 avril 2022 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2021-2022 »

DESCRIPTION

L'édition 2025-2026 vise à desservir plus de 20 bénéficiaires grâce à l'implication de 12 à 15 jeunes volontaires. Cette initiative s'inscrit dans une double mission : répondre à un besoin communautaire vital et offrir un levier d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes volontaire de 16 à 35 ans. Le projet inclut des ateliers pratiques (sécurité, service à la clientèle, littératie financière) et des activités communautaires pour renforcer l'engagement citoyen. Chaque participant est jumelé à deux ou trois résidences, ce qui permet de développer des relations humaines significatives. Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), contribuent à identifier les bénéficiaires. Le projet vise l'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, par exemple :

- n'étant pas prêts à occuper un emploi stable ou à participer à un programme de réinsertion;
- vivant une problématique de consommation;
- vivant une problématique de santé mentale;
- sous scolarisés;
- vivant des difficultés d'intégration sur le marché du travail.

Les participants recevront une contribution financière pour le travail réalisé durant la période hivernale. Ce projet est donc beaucoup plus qu'un service de déneigement traditionnel.

*Afin d'améliorer le service et de s'ajuster à l'augmentation des coûts reliés au projet, l'organisme a fait une proposition de bonification du projet de 3 000 \$ qui serait couvert par le budget hors normes des élus.

JUSTIFICATION

Favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, de citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus;

- Favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté;
- Renforcer la solidarité locale : Le projet crée des liens intergénérationnels et favoriser la cohésion sociale
- Offrir aux personnes marginalisées une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**Les crédits nécessaires proviennent :**

- du budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics 2025 (déneigement) : 10 000 \$

Compte de provenance:

2410.0010000.301418.03121.54504.014408.0000.000000.000000.00000.00000 (Déneigement travaux publics)

La somme de 10 000 \$ sera transférée dans le compte d'imputation:

2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

Demande d'achat: La demande d'achat sera faite lorsque le virement se effectuée.

La contribution financière sera remise à l'organisme comme suit :

- Un premier versement au montant de 5 000 \$ dans les 30 jours de la signature de la présente convention;
- Un deuxième versement au montant de 5 000 \$, au plus tard le 30 jours après la remise du bilan final prévu pour le 30 avril 2026.

À noter que nous avons reçu l'information suivante de la part de la Concertation des arrondissements en 2022 : le budget de 10 000 \$ par arrondissement pour financer des brigades de déneigement pour soutenir les personnes vulnérables a été intégré à la bonification pour le déneigement (RFA) dans les transferts centraux des arrondissements (5 000 \$ en 2020, 5 000 \$ en 2021, 5 000 \$ en 2022 et 5 000 \$ seront versés en janvier 2023, etc). Donc, le budget est disponible dans la base budgétaire des arrondissements de manière récurrente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle]

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Brigade Neige Lachine améliore la sécurité et la mobilité des personnes vulnérables en période hivernale. Elle contribue à réduire l'isolement social et à renforcer le tissu communautaire. Pour les jeunes, elle représente un levier d'insertion socioprofessionnelle et de développement personnel. Le projet favorise la création de liens intergénérationnels authentiques, brisant les stéréotypes et les barrières sociales. Enfin, il incarne une réponse concrète et humaine aux enjeux d'accessibilité et d'inclusion dans l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître aux médias locaux ainsi qu'aux résidents de l'arrondissement de Lachine le projet « Brigade neige Lachine ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1^{er} décembre 2025;

- Fin : 30 avril 2026;
- Signature de la convention;
- Versement des contributions financières;
- Application et suivi de l'entente avec l'organisme.

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir

un rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

Le : 2025-11-20



Dossier # : 1257132010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine, par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, du 1er janvier au 31 décembre 2026, les locaux désignés à l'annexe 2 de la présente convention et accorder une contribution financière au montant total de 30 000 \$ pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine

Il est recommandé:

D'approuver la convention de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine pour l'occupation, à titre gratuit, des locaux désignés dans l'annexe 2 de la présente convention, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 30 000 \$ pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-24 15:52

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257132010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine, par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, du 1er janvier au 31 décembre 2026, les locaux désignés à l'annexe 2 de la présente convention et accorder une contribution financière au montant total de 30 000 \$ pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, l'arrondissement de Lachine soutient l'organisme à but non lucratif reconnu, catégorie H – Organismes en collaboration, Centre de Loisirs de Lachine qui offre à la population une programmation variée d'activités de loisirs adaptées à tous les goûts, tous les âges et toutes les clientèles. L'organisme a fourni toutes les pièces requises pour la reconduction triennale de la reconnaissance. Cette reconnaissance sera traitée dans un sommaire décisionnel distinct.

Le Programme de loisirs se divise en deux volets, soit :

- A. Activités et ateliers de loisirs
- B. Camps de jour et de relâche

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0021 - 2023-02-06 (1223550010)

D'approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 et de leur accorder les différents soutiens offerts en vertu de leur classification, selon la liste soumise au sommaire décisionnel.

CA22 19 0293 - 2022-12-05 (1227132005)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine pour une période de trois ans (2023-2025) et octroi d'une contribution financière au montant total de 90 000 \$ pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION**Volet A - Activités et ateliers de loisirs**

Le volet activités et ateliers de loisirs permet aux résidents d'avoir accès à des activités physiques, sportives, culturelles, socio-éducatives, récréatives, scientifiques et de plein air. Ces activités de loisirs incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale.

Volet B - Camps de jour

Le volet permet aux jeunes des différents quartiers de vivre des expériences de camp de jour enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

Les camps de jour le Phoenix de Lachine offrent leurs services dans différents parcs de l'arrondissement. Il y a des frais d'inscription et les jeunes sont réunis en groupes d'âge. L'horaire des camps de jour se situe entre 9 h et 16 h et le service de garde entre 7 h 30 et 9 h pour l'avant-midi et 16 h et 18 h pour l'après-midi.

JUSTIFICATION

La mission municipale en matière de loisirs est d'assurer une offre de services équitable, inclusive et diversifiée à tous les citoyens afin que ceux-ci puissent développer des compétences, créer des liens sociaux et mener un mode de vie sain et équilibré. Afin de remplir cette mission, l'arrondissement de Lachine a opté pour le travail en collaboration avec un organisme à but non lucratif pour offrir une programmation qui ne requiert pas l'accès à une installation spécialisée telle une piscine ou un aréna.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire: 2410-0010000-301405-07189-61900-016490-0000-000000-000000-000000-0000

2026 : 30 000 \$

Volet loisirs accessibles, exploratoire et à la carte : maximum de 30 000 \$

La demande d'achat sera faite en janvier 2026.

L'estimé des locaux prêtés est le suivant :

Prêt de locaux polyvalents: valeur de 181 485 \$ - basé sur 4 033 heures au taux horaire de 45 \$ par heure.

Prêt de locaux de rangement: valeur de 10 440 \$ - basé sur 580 pieds carrés au taux annuel de 18 \$ par pied carré.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Lachine gagne à reconnaître, à collaborer et à soutenir un organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir des activités de loisirs à tous les segments de la population lachinoise et qui a développé, au fil des ans, une reconnaissance et une expertise auprès des familles lachinoises par le biais de ses camps de jour *le Phoenix de Lachine*. La reconnaissance et le soutien d'un organisme de loisirs enraciné dans la communauté offrant des activités de loisirs accessibles dans les deux volets du programme s'inscrit directement dans la mission municipale. Cet organisme a développé une reconnaissance et une expertise auprès des familles lachinoises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres établis dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et le Programme de loisirs en annexe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1^{er} janvier 2026;
Fin : 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD
Chef de division - sports loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2025-11-20



Dossier # : 1256179016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière à trente-deux (32) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un montant total de 144 135 \$

D'accorder une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des trente-deux (32) organismes désignés ci-dessous, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025, pour un montant total de 144 135 \$:

ORGANISME	MONTANT
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) Soutien 25e anniversaire	1 250 \$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS	5 000 \$
ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS	575 \$
HARMONIE DE LACHINE	855 \$
ESCADRON 686 DORVAL-LACHINE	1 400 \$
LE CHOEUR AMBIANCE INC.	855 \$
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, « LES ÉCLUSIERS »	3 675 \$
GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE	10 000 \$
SUMMERLEA SCOUT GROUP	1 800 \$
ASSOCIATION DE BASKETBALL DE LACHINE	1 050 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC	10 000 \$
CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE	6 525 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	5 000 \$
RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE	5 000 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST-DE-LÎLE	2 000 \$
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	3 150 \$
LACHINE CURLING CLUB INCORPORE	1 500 \$
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	5 000 \$
CLUB ZONE DE LACHINE	10 000 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	10 000 \$
BADMINTON LACHINE	525 \$

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL	1 725 \$
CDEC LASALLE-LACHINE	10 000 \$
FONDATION DE LA VISITE	1 650 \$
LE RELAIS POPULAIRE INC.	5 000 \$
KARATÉ-DO LACHINE	1 425 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE	3 225 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LACHINE	6 825 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE Soutien 50 ^e anniversaire	2 500 \$
CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC.	16 875 \$
ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC.	9 075 \$
CORPORATION L'ESPOIR	675 \$
TOTAL	144 135 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-24 15:53

Signataire : Andre HAMEL

 Directeur d'arrondissement
 Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256179016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière à trente-deux (32) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un montant total de 144 135 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

Dans le cadre de cette politique, plusieurs programmes ont également été élaborés afin d'octroyer un soutien financier aux organismes admissibles. Ce soutien a pour objectif d'assurer le maintien d'une offre de service de qualité en matière de sport, d'activité physique accessible et de culture diversifiée au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer à une activité en culture.

Le 2 décembre 2019, l'arrondissement de Lachine a procédé à la reconduction de la reconnaissance à 76 organismes pour une durée de trois (3) ans.

Le 6 février 2023, l'arrondissement de Lachine a procédé à la reconnaissance de 77 organismes pour une durée de trois (3) ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0246 - 2025-09-02 (1256179015)

Accorder une aide financière à trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un montant total de 25 000 \$

CA25 19 0101 - 2025-05-05 (1256179010)

Accorder une aide financière à trois (3) organismes désignés conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* , pour l'année 2025, pour un montant total de 73 472,90 \$

CA25 19 0071 - 2025-04-01 (1256179008)

Accorder une aide financière à neuf (9) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un montant total de 123 477,10 \$

DESCRIPTION

Les organismes qui ont été reconnus dans le cycle de 3 ans de reconnaissance se terminant le 31 décembre 2025 bénéficient de ressources normées par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Lachine. Les contributions financières sont l'une de ces ressources déployées par l'arrondissement et les organismes qui en bénéficient reçoivent une contribution par année. En 2025, 43 organismes ont pu ainsi bénéficier d'un budget de 366 085 \$ en contributions financières.

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine en concordance avec les critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 91 725 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 5 385 \$
(organismes culturels)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 47 025 \$
(organismes sportifs)

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) / Soutien 25^e anniversaire DA: 889074

CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS DA: 889763

CORPORATION L'ESPOIR DA: 889775

ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS DA: 889779

GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE DA: 895722

RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE DA: 895755

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST-DE-L'ÎLE DA: 895819

SUMMERLEA SCOUT GROUP DA: 895832

LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE DA: 895864

COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) DA: 895884

ESCADRON 686 DORVAL-LACHINE DA: 895989

CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE DA: 896013

LE RELAIS POPULAIRE INC. DA: 896511

FONDATION DE LA VISITE DA: 896517

CDEC LASALLE-LACHINE DA: 896519

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL DA: 896522

CLUB ZONE DE LACHINE DA: 896524

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE DA: 896525

LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. DA: 896629

UNION DES FAMILLES DE LACHINE DA: 897151

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

HARMONIE DE LACHINE DA: 894766

LE CHOEUR AMBIANCE INC. DA: 894768

L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, « LES ÉCLUSIERS » DA: 894769

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000

ASSOCIATION DE BASKETBALL DE LACHINE DA:895733

BADMINTON LACHINE DA:895767

CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE DA:895846

LACHINE CURLING CLUB INCORPORE DA:895905

KARATÉ-DO LACHINE DA:896981

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LACHINE DA:897005

L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE DA:897018

CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC. DA:897241

ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC. DA:897765

ORGANISME	MONTANT
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ) Soutien 25 ^e anniversaire	1 250 \$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS	5 000 \$
ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS	575 \$
HARMONIE DE LACHINE	855 \$
LE CHOEUR AMBIANCE INC.	855 \$
CLUB ZONE DE LACHINE	10 000 \$
CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE	6 525 \$
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, « LES ÉCLUSIERS »	3 675 \$
ASSOCIATION DE BASKETBALL DE LACHINE	1 050 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	5 000 \$
LACHINE CURLING CLUB INCORPORE	1 500 \$
CORPORATION L'ESPOIR	675 \$
LE RELAIS POPULAIRE INC.	5 000 \$
CDEC LASALLE-LACHINE	10 000 \$
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	3 150 \$
ESCADRON 686 DORVAL-LACHINE	1 400 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST-DE-L'ÎLE	2 000 \$
BADMINTON LACHINE	525 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	10 000 \$
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL	1 725 \$
RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE	5 000 \$
FONDATION DE LA VISITE	1 650 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	10 000 \$
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	5 000 \$
SUMMERLEA SCOUT GROUP	1 800 \$

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LACHINE	6 825 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE	3 225 \$
KARATÉ-DO LACHINE	1 425 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE Soutien 50 ^e anniversaire	2 500 \$
CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC.	16 875 \$
ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC.	9 075 \$
GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE	10 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions de l'arrondissement de Lachine, normées par la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine permettent une répartition des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement et les missions des organismes en ce qui a trait aux jeunes, aux clientèles vulnérables, à la sécurité urbaine, au développement durable, au dynamisme associatif, au bénévolat et à l'intégration interculturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUCHARD
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-19

Julie J PERRON
Directrice Culture, sport, loisirs et
développement social



Dossier # : 1257549002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'organisme CYCLO-CLUB LACHINE une contribution financière de 11 200 \$, consentie par le « Programme cyclovia 2025 », pour la réalisation de la cyclovia sportive de Lachine célébrée le 5 août 2025

D'accorder une contribution financière au montant de 11 200 \$ au CYCLO-CLUB LACHINE pour la réalisation d'une cyclovia sportive qui a eu lieu le 5 août 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-19 09:51

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257549002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'organisme CYCLO-CLUB LACHINE une contribution financière de 11 200 \$, consentie par le « Programme cyclovia 2025 », pour la réalisation de la cyclovia sportive de Lachine célébrée le 5 août 2025

CONTENU

CONTEXTE

Pour une dixième année, la Ville de Montréal met en œuvre son « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de Cyclovia » (« Programme cyclovia 2025 »). Ce programme vise avant tout à promouvoir des projets rassembleurs, gratuits et récurrents permettant aux citoyens d'adopter des modes de transport actifs, que ce soit en vélo, en patins ou à pied.

Ce programme encourage les arrondissements et organismes paramunicipaux à soutenir l'organisation d'événements qui obtiendront du succès aux quatre coins de la Ville de Montréal pour ainsi atteindre le plus grand nombre de clientèles cyclistes possible, entre autres à :

- Offrir un circuit sportif ou populaire festif/familial;
- Transformer certaines rues en espaces publics favorables aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs, en lieux de rencontre pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais;
- Mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les gens à devenir et à rester physiquement actifs;
- Accroître l'intérêt pour les déplacements actifs.

Afin de bénéficier de ce programme, l'arrondissement de Lachine a présenté, à l'intérieur du délai prescrit par le Programme Cyclovia 2025, une demande de soutien financier pour un événement cycliste répondant à tous les critères énoncés dans le Programme : Les Mardis Cyclistes de Lachine. Tel que stipulé dans le Programme, le conseil d'arrondissement a également accordé un soutien financier à Cyclo-Club Lachine, pour l'édition 2025 du Mardis Cyclistes de Lachine, à sa séance du 2 juin 2025 (CA25 19 0104).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA 259622001 - 2025-05-05 (2259622001)

D'autoriser un virement budgétaire, en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme totale maximale de 67 200 \$ pour soutenir les activités sélectionnées de «Cyclovia» pour l'année 2024 :

- L'arrondissement Lachine pour une somme maximale de 11 200 \$;

- L'arrondissement Ville-Marie pour une somme maximale de 56 000 \$

DGA249622001 - 2024-04-19 (2249622001)

D'autoriser un virement budgétaire, en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme totale maximale de 70 000 \$ pour soutenir les activités sélectionnées de «Cyclovie» pour l'année 2024 :

- L'arrondissement Lachine pour une somme maximale de 14 000 \$;
- L'arrondissement Ville-Marie pour une somme maximale de 56 000 \$.

CA24 19 0074 - 2024-04-02 (1247549001)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2024 de Les Mardis cyclistes de Lachine

CA23 19 0308 - 2023-12-04 (1237549001)

Accorder à l'organisme CYCLO-CLUB LACHINE une contribution financière de 15 295 \$, consentie par le « Programme cyclovie 2023 », pour la réalisation de la cyclovie sportive de Lachine célébrée le 8 août 2023

CA23 19 0075 - 2023-04-03 (1237626001)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2023 de Les Mardis cyclistes de Lachine

DESCRIPTION

La troisième édition du Cyclovie des Mardis cyclistes de Lachine a eu lieu le 5 août 2023. Pour la tenue de cet événement, des sections de rues étaient fermées à la circulation et il n'était pas permis de stationner des véhicules sur la rue entre 12 h et 21 h 30. Les rues concernées étaient délimitées par le quadrilatère suivant :

- Rue Saint-Antoine, entre la 16^e Avenue et la 10^e Avenue;
- 10^e Avenue, entre les rues Saint-Antoine et Victoria;
- Rue Victoria, entre les 10^e et 16^e Avenues;
- 16^e Avenue, entre les rues Saint-Antoine et Victoria.

La fermeture partielle des rues a été approuvée par l'ordonnance OCA25-2404-15-003 édictée par le conseil d'arrondissement de Lachine en vertu du *Règlement numéro R-2504-15 portant sur la circulation* (CA25 19 0228). Au niveau des communications, l'information relative à ces fermetures a été diffusée via des dépliants, des affiches et des publications sur les médias sociaux et sur le site Internet de l'arrondissement. De plus, un avis aux citoyens a été distribué au moins 14 jours avant l'événement.

JUSTIFICATION

Par cette fermeture de rue, l'arrondissement de Lachine a offert aux adeptes du vélo et aux initiés de ce sport la possibilité de se dépasser physiquement sur ce parcours sportif dans un environnement urbain sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La demande déposée dans le cadre du programme de financement Cyclovie était de 28 200 \$. Cependant, et tel que permis par le Programme Cyclovie 2025, en raison de l'enveloppe du

Programme, du nombre de demandes reçues et de la longueur du parcours, le soutien accordé par la Ville de Montréal est de 11 200 \$.
Imputation budgétaire:

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000

Demande d'achat: 889255

MONTRÉAL 2030

L'événement Cyclovia sportive des Mardis cyclistes a encouragé la population à utiliser la bicyclette pour ses déplacements, ce qui peut contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, de l'essor d'une élite sportive et du maintien de l'expertise spécialisée en sport. La Ville de Montréal incite les promoteurs à organiser des événements écoresponsables et inclusifs dont les legs et les retombées sont tangibles.

Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel a été en lien avec les priorités suivantes :

- Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive;
- Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles;
- Priorité #20 | Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il était aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par l'approbation de ce dossier, l'arrondissement de Lachine formalise son partenariat avec l'organisme sans but lucratif Cyclo-Club Lachine pour la tenue de cet événement, pour lequel l'organisme a investi beaucoup d'efforts et a dû effectuer des dépenses majeures pour assurer sa réussite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier au Programme cyclovia 2025, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nemrod MEMETTE
superviseur(e) - installations sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-22

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1257464009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 11 350 \$ taxes incluses, si applicables

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 11 350 \$, taxes incluses, si applicables;

# Fournisseur	Organisme	Projet	Montant
144693	Paroisse des Saints-Anges	350 ^e anniversaire - Commandite	5 000 \$
153052	Collège Saint-Louis	Soirée des diplômés	300 \$
109549	École secondaire Dalbé-Viau	Visite du père Noël dans les écoles primaires de Lachine	2 000 \$
144534	Guilde des tisserandes de Lachine	Expo-vente 2025	250 \$
419812	Centre de Loisirs de Lachine	Fête de Noël 2025	800 \$
131153	Carrefour jeunesse-emploi de Marquette (Lachine)	Brigade Neige 2025-2026	3 000 \$
		TOTAL	11 350 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-27 08:12

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257464009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 11 350 \$ taxes incluses, si applicables

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

# Fournisseur	Organisme	Projet	Montant
144693	Paroisse des Saints-Anges	350 ^e anniversaire - Commandite	5 000 \$
153052	Collège Saint-Louis	Soirée des diplômés	300 \$
109549	École secondaire Dalbé-Viau	Visite du père Noël dans les écoles primaires de Lachine	2 000 \$
144534	Guilde des tisserandes de Lachine	Expo-vente 2025	250 \$
419812	Centre de Loisirs de Lachine	Fête de Noël 2025	800 \$
131153	Carrefour jeunesse-emploi de Marquette (Lachine)	Brigade Neige 2025-2026	3 000 \$
		TOTAL	11 350 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-19



Dossier # : 1257626005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda No 1 du contrat de prêt de locaux intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC., par lequel la Ville prête au bénéficiaire en sus les locaux situés au 2105, boulevard Saint-Joseph, Lachine, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026

D'approuver l'addenda No 1 du contrat de prêt de locaux intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC., pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-18 15:52

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257626005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda No 1 du contrat de prêt de locaux intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC., par lequel la Ville prête au bénéficiaire en sus les locaux situés au 2105, boulevard Saint-Joseph, Lachine, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le Conseil d'arrondissement, d'approuver l'addenda au prêt de locaux pour l'organisme CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC. occupant des locaux permanents dans le bâtiment municipal situé au 2105 boulevard Saint-Joseph, Lachine, H8S 2N7, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-06-22

Avis de renouvellement du bail entre l'Organisme et l'Arrondissement

CA20 19 0244 - 2020-12-07 (1203550011)

Approbation des contrats de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et vingt-neuf organismes à but non lucratif pour l'occupation de bâtiments municipaux ou d'espaces locatifs.

DESCRIPTION

L'addenda indique l'ajout d'équipements nautiques qui sont prêtés à l'organisme CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC. par l'arrondissement de Lachine. La liste des ajouts d'équipements est détaillée dans les annexes 1 et 2 de l'addenda.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine tient à s'assurer que la liste de tous les équipements mis à la disposition de l'organisme soit incluse dans le bail, et ce, à la suite d'une recommandation de la part du service du Greffe. À la suite de la fermeture de la marina municipale le 15 octobre 2020, l'organisme CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC. a eu accès à de nouveaux équipements de quais, et ce, décrit à l'annexe 1. Dans le prêt de locaux initial, en date du 1^{er} janvier 2021, les équipements de quais n'étaient pas inclus dans la liste des items prêtés

à cet organisme. Cette liste d'équipements est décrite à l'annexe 2. La liste complète des équipements prêtés est maintenant incluse à l'addenda.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet addenda confirmera que les quais mis à la disposition de l'organisme sont la propriété de l'arrondissement de Lachine. L'entretien de ces équipements est de la responsabilité de l'organisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme obtiendra une copie de l'addenda à la suite à l'émission de la résolution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fournir une copie de la résolution à l'organisme à la suite à la séance du conseil du 1^{er} décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, au règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section -

ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et

Le : 2025-11-03

sports_loisirs_developpement social
(arrondissement)

developpement social en arrondissement



Dossier # : 1258200002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 septembre au 20 novembre 2025

De recevoir la liste de mouvement du personnel pour la période du 21 septembre au 20 novembre 2025, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-20 17:32

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258200002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 septembre au 20 novembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement de Lachine procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0287 - 2025-10-01 (1254398002)

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du personnel pour la période du 21 août au 20 septembre 2025

CA25 19 0257 - 2025-09-02 (1254398001)

Reddition de compte - Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du pour la période du 21 juillet au 20 août 2025

CA25 19 0220 - 2025-08-04 (1250177002)

Reddition de compte - Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du pour la période du 21 juin au 20 juillet 2025

DESCRIPTION

La liste en pièce jointe informe le conseil d'arrondissement des mouvements du personnel de l'arrondissement pour la période du 21 septembre au 20 novembre 2025, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zahra MELLAZ
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-20

Annie AUDETTE
chef(fe) de division - partenaires d'affaires
des ressources humaines



Dossier # : 1250201001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2025

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 octobre 2025.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-24 15:53

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250201001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002), ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025 . Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement (BF) et au budget décennal d'immobilisation (PDI).

Le fonctionnaire ou l'employé qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0288 - 2025-10-01 (1257434005)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2025

CA25 19 0258 - 2025-09-02 (1257434003)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025

CA25 19 0221 - 2025-08-04 (1257434002)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre (4) listes pour approbation, soit une liste des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit au cours de la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025.

Bons de commande : tous les achats faits par un bon de commande au cours de la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025

Liste des factures non associées à un bon de commande : liste des dépenses par fournisseur effectuées au cours de la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ pour lesquels aucun bon de commande n'a été émis. Cependant, certaines exceptions doivent être mentionnées :

- Achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- Paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- Cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement;
- Contributions financières.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002)

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Milie PARENT
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Sincheng PHOU
chef(fe) de division - ressources financières
et matérielles (arrondissement)

Le : 2025-11-24



Dossier # : 1258073012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2026 comme suit :

Lundi 2 février 2026
Lundi 2 mars 2026
Mardi 7 avril 2026
Lundi 4 mai 2026
Lundi 1 juin 2026
Lundi 6 juillet 2026
Mardi 1^{er} septembre 2026
Lundi 5 octobre 2026
Lundi 2 novembre 2026
Lundi 7 décembre 2026

Ces séances se tiennent à 19 heures dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph. Les lieu et adresse pourraient être sujets à changement.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-28 09:17

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258073012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'arrondissement est tenu de tenir au moins dix séances ordinaires par année. En outre, en vertu des articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil d'arrondissement doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir. Ce calendrier doit préciser le jour et l'heure de début de chacune des séances.

De plus, toute documentation nécessaire à la prise de décision doit être mise à la disposition des membres du conseil d'arrondissement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, sauf en cas de situation exceptionnelle.

Le secrétaire d'arrondissement doit donner un avis public du contenu du calendrier adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0298 - 2024-12-04 (1248073015)

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2025

CA23 19 0281 - 2023-11-06 (1236739008)

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2024

CA21 19 0267 - 2022-11-07 (1227871002)

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2023

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine. Ajout des dates des séances régulières du conseil dans l'édition du magazine Vivre Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-25



Dossier # : 1258073013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2026

De déterminer, conformément à l'article 3.1 du *Règlement régissant les ventes-débarras* (RCA12-19002), les dates auxquelles les ventes-débarras sont autorisées à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026, comme suit :

Ventes-débarras - Année 2026				
Mai	Juin	Août	Septembre	Octobre
16-17-18	6-7	1-2	5-6-7	10-11-12
Journée nationale des patriotes			Fête du travail	Action de grâce

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-13 15:44

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258073013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 3.1 du *Règlement régissant les ventes-débarras* (RCA12-19002), les dates des ventes-débarras sont déterminées par résolution du conseil d'arrondissement. Les ventes-débarras ne sont permises qu'aux dates fixées par cette résolution. Le conseil d'arrondissement doit donc adopter une résolution afin de fixer les dates des ventes-débarras de l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2024-11-04 - CA24 19 0300 (1248073017)

Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2025

2023-11-04 - CA23 19 0282 (1236739007)

Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2024

2022-11-07 - CA22 19 0268 (1227871003)

Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2023

DESCRIPTION

Dans le règlement, une vente-débarras est définie comme une vente non commerciale tenue sur ou dans une propriété immobilière, dont l'usage résidentiel est autorisé conformément au *Règlement sur le zonage* de l'arrondissement de Lachine. Une vente non commerciale est l'exposition en vente d'objets qui ont été utilisés ou qui ont été acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où ils sont exposés et dont le nombre ou la quantité n'excède pas les besoins normaux des occupants. Selon le règlement, les ventes-débarras ne sont permises qu'entre 8 h et 18 h.

Les dates pour la tenue des ventes-débarras pour l'année 2026 seront les suivantes :

Ventes-débarras - Année 2026				
Mai	Juin	Août	Septembre	Octobre
16-17-18	6-7	1-2	5-6-7	10-11-12
Journée nationale des patriotes			Fête du travail	Action de grâce

JUSTIFICATION

Ce dossier vise à permettre la tenue de ventes-débarras par les citoyens de l'arrondissement de Lachine, et ce, conformément au règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les dates seront communiquées sur diverses plates-formes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Justine ARCHAMBAULT-POITRAS, Lachine
Sophie LEPAGE, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-12

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1255412007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement des crédits pour le remboursement de dépenses totalisant 2 246 838 \$ (net de taxes) par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients (quartier Saint-Pierre), et retourner le montant équivalent au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

- De demander au comité exécutif d'autoriser le virement des crédits pour le remboursement des dépenses totalisant 2 246 838 \$ (net de taxes) par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients (quartier Saint-Pierre);

- D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au comité exécutif :

- D'approuver le virement des crédits pour le remboursement de dépenses totalisant 2 246 838 \$ (net de taxes) par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients (quartier Saint-Pierre);

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-24 15:10

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255412007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement des crédits pour le remboursement de dépenses totalisant 2 246 838 \$ (net de taxes) par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients (quartier Saint-Pierre), et retourner le montant équivalent au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2020, la Ville de Montréal adoptait Montréal 2030 son tout premier plan stratégique. Par sa priorité 19, la Ville s'engage à « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ». Ainsi, chaque quartier devrait offrir un milieu de vie vert et durable, un contexte favorable au développement de liens sociaux et culturels forts, une approche intégrée en matière de sécurité urbaine, une offre en habitation diversifiée et accessible à tous types de ménages, des options de transport collectif et des aménagements qui favorisent une mobilité plus active et connectée, des artères commerciales dynamiques et de façon générale, un environnement attrayant qui contribue à la qualité de vie. Dans les dernières années, l'enjeu de l'équité territoriale est devenu omniprésent à Montréal.

En effet, la composition socio-économique de la population, les conditions de vie des ménages et leur niveau d'accès aux ressources urbaines varient grandement d'un quartier à l'autre. Certains milieux de vie combinent des vulnérabilités liées à la qualité de l'environnement immédiat (ex. dévitalisation commerciale, insalubrité, îlots de chaleurs, manque d'accès au transport collectif, rareté des espaces verts et des équipements collectifs) et des vulnérabilités socioéconomiques liées aux conditions de vie des populations présentant de nombreux facteurs de risques (ex.: immigration récente, faibles revenus). Ces milieux de vie nécessitent d'être priorités par les interventions et investissements municipaux pour atteindre la vision de Montréal 2030. Lancée officiellement le 6 octobre 2023, l'approche Quartiers Inclusifs et Résilients (QIR) 2030 est une démarche novatrice à la portée structurante qui cherche à agir de manière intégrée et de concert avec les communautés, pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans les secteurs cumulant le plus de vulnérabilités urbaines à l'échelle de la Ville.

Avec le déploiement de QIR de 2023 à 2025, la Ville de Montréal expérimente une approche d'intervention territoriale intégrée afin de transformer durablement trois secteurs montréalais, à savoir le quartier Saint-Pierre dans l'arrondissement de Lachine, le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie et le secteur nord-est dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Comme le quartier Saint-Pierre de Lachine fait partie des trois projets-pilotes de la démarche

du QIR de la Ville, l'arrondissement de Lachine, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) qui porte la démarche, ont participé activement à l'identification de pistes de financement et de réattribution budgétaire permettant d'investir rapidement dans le quartier. Le présent dossier vise à permettre le virement des crédits pour les dépenses autorisées par le SUM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2025-09-02 - CA25 19 0256 (1259215003)

Accorder un contrat à la compagnie SEGUIN MORRIS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remplacement, de mise aux normes d'éclairage et de système de surveillance par caméra au parc Kirkland, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients, pour la période du 9 septembre 2025 au 31 juillet 2026 - Dépense totale de 1 374 509,29 \$, taxes incluses (contrat : 1 145 424,41 \$ + contingences : 171 813,66 \$ + incidences : 57 271,22 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2516 - Trois (3) soumissionnaires

2024-12-18 - CE24 2053 (1245412010)

Autoriser le virement des crédits pour le remboursement des dépenses de 139 098 \$ (net de taxes) pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe par GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC., par le Service de l'urbanisme et de la mobilité à l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la démarche des Quartiers inclusifs et résilients, et retourner le montant équivalent au programme décennal d'investissement des bâtiments de l'arrondissement de Lachine

2024-08-19 - CM21 0881 (1245400001)

Accorder un contrat à l'entreprise Devcor (1994), pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (3130), situé au 183, avenue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 23 929 912,44 \$, taxes incluses (contrat : 18 991 994 \$ + contingences : 3 798 398,80 \$ + incidences : 1 139 519,64 \$) - Appel d'offres public IMM-15867-1 - 5 soumissionnaires

2022-10-25 - CM22 1233 (1228516003)

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & associés inc., pour la mise aux normes de l'aréna St-Louis (0609) (Lot 1) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. pour la mise aux normes de l'aréna Martin Lapointe (3130) (Lot 2) de l'arrondissement Lachine : LOT 1 pour un montant de 1 708 946,43 \$ taxes incluses (contrat : 1 375 963,31 \$ + contingences 206 394,50 \$ + 126 588,62 \$ incidences) et LOT 2 pour un montant de 2 503 122,79 \$ taxes incluses (contrat: 2 015 396,78 \$ + contingences 302 309,52 \$ + 185 416,50 \$ incidences) - Appel d'offres public (22-19299) - (2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

La demande de réattribution budgétaire touche les dépenses d'arrondissement suivantes, réalisées dans le quartier Saint-Pierre :

- Mise à niveau de l'aréna Martin-Lapointe par GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. La quote-part de l'arrondissement de Lachine pour ce projet sera remboursée jusqu'à hauteur de 2 millions \$ (net de taxes) par le SUM en 2025.
- Bonification du financement pour les travaux de remplacement et de mise aux normes d'éclairage et de système de surveillance par caméra au parc Kirkland. Cette bonification est de 246 838 \$ (net de taxes) et sera utilisée en 2026.

JUSTIFICATION

Ce transfert est stratégique et essentiel, car il permettra de dégager une marge financière pour l'arrondissement de Lachine dans le but d'accélérer les actions prioritaires identifiées dans le cadre du QIR, dont la mise à niveau et la réouverture du Centre communautaire Fernand-Laplace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de 2 246 838 \$ (net de taxes) sera remboursé via le PDI 2025 et 2026 du SUM (40183 Secteurs stratégiques). Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 21-024 interventions secteurs stratégiques CM21 0601.

Le virement des crédits autorisés sera effectué après l'approbation du sommaire décisionnel par le conseil d'arrondissement et le comité exécutif de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le remboursement des dépenses est prévu en 2025, et en 2026 après approbation par le comité exécutif lors de la séance du 10 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jessyca CLOUTIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Sincheng PHOU, Lachine
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LACHANCE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2025-11-19



Dossier # : 1250293001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au Ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du volet 1 du programme de Soutien des expositions permanentes et itinérantes pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine / Autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à cette demande de soutien financier

Il est recommandé:

D'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du volet 1 du programme de Soutien des expositions permanentes et itinérantes pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine;

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à cette demande de soutien financier.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-24 14:13

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250293001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au Ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du volet 1 du programme de Soutien des expositions permanentes et itinérantes pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine / Autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les engagements relatifs à cette demande de soutien financier

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée de Lachine est un musée municipal œuvrant pour le bénéfice de la population et de ses publics. Sa mission est de conserver et d'interpréter le site patrimonial Le Ber-Le Moyne, ainsi que de développer et conserver une collection de nature archéologique et historique, afin de faire connaître et de diffuser l'histoire millénaire de la région de Lachine, de l'occupation par les Premières Nations à aujourd'hui. Pour remplir sa mission le musée présente des expositions, permanentes et temporaires ainsi qu'une riche programmation culturelle et éducative.

D'importants travaux de restauration étant prévus à la Maison Le Ber-Le Moyne, l'exposition permanente présentée depuis 1999 et augmentée en 2004 à finalement été démantelée en 2024. Cette exposition intitulée *La Maison Le Ber-Le Moyne: un site... un rêve* présentait 400 artefacts déployés dans cinq zones thématiques retraçant l'histoire de la maison et de ses habitants depuis la préhistoire jusqu'à aujourd'hui en mettant en lumière des artefacts ethnologiques et les résultats des fouilles archéologiques.

Une nouvelle exposition permanente sera présentée au Musée pour une durée minimum de 10 ans suite à la fin des travaux prévue en 2028.

Le musée de Lachine, étant un musée agréé par le Ministère de la Culture et des Communications, est admissible à certains programmes de soutien provinciaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objectif d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du volet 1 du programme de Soutien des expositions permanentes et itinérantes du Ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine. Le programme a pour objectif de :

- d'assurer le renouvellement de l'offre d'exposition muséale au Québec;
- d'accroître l'accessibilité des expositions muséales à un public varié;
- d'assurer la qualité des expositions muséales.

Le volet 1: Expositions permanentes permet le renouvellement partiel ou complet d'une exposition permanente d'une exposition de plus de 5 ans d'âge. La nouvelle exposition permanente devra être ouverte au public pour une période minimale de 5 ans. Elle doit être accompagnée d'un programme éducatif et favoriser l'intégration pertinente des technologies numériques. Le programme permet de couvrir jusqu'à 75% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 500 000 \$.

La demande qui sera déposée dans le cadre du programme comprendra les informations suivantes:

- le contexte et la justification du projet
- ses objectifs et ses activités
- son contenu
- la pertinence et la cohérence du projet par rapport à la mission du demandeur
- les moyens précis mis en œuvre pour promouvoir l'exposition auprès du public cible
- les retombées attendues du projet en fonction des indicateurs

La directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social sera la signataire de tous les documents relatifs à la demande.

JUSTIFICATION

L'obtention d'une aide financière du Ministère de la Culture et des Communications pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine permettrait de bonifier le budget PDI attribué par le Service de la culture pour la réalisation du projet pour les années 2026, 2027 et 2028, totalisant plus de 500 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et ce principalement en regard des priorités suivantes:

- Priorité 14: Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
- Priorité 20: Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Lachine contribuera à mettre en lumière un équipement culturel phare de l'arrondissement tout en mettant en valeur l'histoire et le patrimoine de Lachine pour le bénéfice des Lachinoises et Lachinois, des montréalaises et montréalais et des visiteurs. Le projet est un élément attractif pour l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dépôt : 1^{er} décembre 2025

Dépôt de la demande de soutien au Ministère de la Culture et des Communications : avant le 30 janvier 2026

Réalisation du projet : 2026 à 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marion RIBEROLLES
Muséologue

ENDOSSÉ PAR

Isabelle GAY
chef(fe) de division - culture et bibliothèque
en arrondissement

Le : 2025-11-21



Dossier # : 1257204013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement numéro RCA05-19010-8 sur les usages conditionnels modifiant le Règlement numéro RCA05-19010 sur les usages conditionnels afin d'autoriser, à titre d'usage conditionnel, l'habitation en sous-sol dans les bâtiments de quatre logements ou plus, ou dans une maison de chambres et de préciser également les modalités de traitement des demandes

D'adopter le projet de *Règlement numéro RCA05-19010-8 sur les usages conditionnels modifiant le Règlement numéro RCA05-19010 sur les usages conditionnels* afin d'autoriser, à titre d'usage conditionnel, l'habitation en sous-sol dans les bâtiments de quatre logements ou plus, ou dans une maison de chambres et de préciser également les modalités de traitement des demandes.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-09-25 09:33

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257204013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement numéro RCA05-19010-8 sur les usages conditionnels modifiant le Règlement numéro RCA05-19010 sur les usages conditionnels afin d'autoriser, à titre d'usage conditionnel, l'habitation en sous-sol dans les bâtiments de quatre logements ou plus, ou dans une maison de chambres et de préciser également les modalités de traitement des demandes

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la relecture du projet de règlement, les ajustements suivants ont été faits :

- article 2 : remplacer le terme «dispositif» par le terme «clapet» et ;
- article 3, au premier alinéa, du paragraphe g) de l'article 33.16 : ajouter, après le mot «garage», du mot «étanches» et au deuxième alinéa, du paragraphe c), corriger la coquille du mot «profondeur» par le mot «profonde».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1257204013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du premier projet de Règlement numéro RCA05-19010-8 sur les usages conditionnels modifiant le Règlement numéro RCA05-19010 sur les usages conditionnels afin d'autoriser, à titre d'usage conditionnel, l'habitation en sous-sol dans les bâtiments de quatre logements ou plus, ou dans une maison de chambres et de préciser également les modalités de traitement des demandes

CONTENU

CONTEXTE

Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro RCA05-19010-8 sur les usages conditionnels modifiant le Règlement numéro RCA05-19010 afin d'autoriser à titre d'usage conditionnel, l'habitation en sous-sol dans les bâtiments de quatre logements ou plus, ou dans une maison de chambres et de préciser également les modalités de traitement des demandes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0229 - séance ordinaire du 4 août 2025 -1257204011 – Présentation et dépôt d'un projet de Règlement numéro RCA25-19005 sur le zonage comportant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, sans dépôt de l'avis de motion (à venir lors d'une séance distincte) afin de remplacer et d'abroger le Règlement numéro 2710 sur le zonage et ses amendements, et d'introduire des dispositions réglementaires obligatoires et facultatives compatibles avec les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) révisé, en attendant l'adoption des règlements de concordance stricte

1257204012 – Résolution à venir - Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro RCA25-19006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne comportant aucune disposition sujette à approbation par les personnes habiles à voter afin de remplacer et d'abroger le Règlement numéro 2561 et ses amendements, étendre son application à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Lachine, de réviser les travaux assujettis à la procédure de PIIA, d'introduire des intentions d'aménagement, des objectifs et critères généraux et spécifiques, et d'ajouter un chapitre dédié au secteur du PPU de l'écoquartier Lachine-Est.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine a fait le choix de procéder en deux temps, pour réaliser et compléter les modifications réglementaires locales (facultatives et obligatoires) dans le cadre du chantier visant l'exercice de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité révisé dont la date d'entrée en vigueur est le 25 juin 2025 :

Les modifications proposées par le projet de Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010-8) visent l'intégration des nouvelles dispositions facultatives et compatibles avec les objectifs du PUM révisé, en respectant le Schéma mais aussi, l'ajout de dispositions connexes.

Ce projet de règlement (numéro RCA05-19010-8) relatif aux usages conditionnels modifie le Règlement RCA05-19010 afin :

- d'autoriser, à titre d'usage conditionnel, l'aménagement d'un logement ou d'un espace habitable en sous-sol dans les bâtiments de quatre logements ou plus, ou dans une maison de chambres, dans les zones où les usages HD, HE ou HF sont permis;
- de préciser également les modalités de traitement des demandes d'usages conditionnels visant l'habitation en sous-sol.

À titre informatif, le projet de règlement accompagne le présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Effet de gel

L'arrondissement a décidé de procéder au dépôt de l'avis de motion et adoption du projet, afin de bloquer temporairement l'émission de permis de construction ou de certificats d'occupation qui ne seraient pas conformes au projet de règlement. Voir la démarche d'adoption du projet de règlement (RCA05-19010-8) à la rubrique : Calendrier et étapes subséquentes

Délai de concordance, dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du PUM, soit le 25 décembre 2025

Selon la Charte de la Ville de Montréal, un arrondissement ou la Ville doit adopter un règlement de remplacement dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du PUM ou de sa modification. Si ce délai ne peut être respecté, une demande de prolongation peut être adressée au ministre des Affaires municipales. Cette demande doit être motivée et soumise avant l'expiration du délai initial (décembre 2025). Une résolution du conseil d'arrondissement de Lachine (avant sa dissolution en raison de la période électorale en octobre prochain) pourrait être entérinée par les élus, afin de demander au Ministre un délai de prolongation, soit avant l'expiration du délai de concordance prévue dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation publié sur le site internet de la ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de Règlement numéro RCA05-19010-8 relatif aux usages conditionnels ne comporte aucune disposition sujette à approbation par les personnes habiles à voter sur demande. Le calendrier d'adoption proposé est le suivant :

- Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro RCA05-19010-8 modifiant le Règlement numéro RCA05-19010 relatif aux usages conditionnels - (2 septembre 2025);
 - Tenue de l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement relatif aux usages conditionnels touchant simultanément les modifications aux Règlements sur le zonage (RCA25-19005) et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA25-19006) qui y sont associés – (mi-fin septembre 2025);
 - Adoption du second projet de règlement avec ou sans changement - (1er octobre 2025);
 - Avis public annonçant le dépôt des demandes d'approbation référendaire: à venir
 - Adoption du règlement;
- Délivrance d'un certificat de conformité du Règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et entrée en vigueur (concordance partielle car dispositions facultatives, compatibles avec les objectifs du PUM) et entrée en vigueur - (à venir car conseil dissout);
- Transmission d'une copie certifiée conforme du certificat à l'arrondissement- (à venir);
- Publication de l'avis de promulgation du Règlement sur le zonage (RCA25-19005).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement de Lachine.

Les modifications proposées afin d'introduire des dispositions réglementaires facultatives (c'est-à-dire n'étant pas nécessaires pour tenir compte de la révision du PUM), s'inscrivent dans une démarche de conformité au PUM car elles ne portent pas à confusion, ne sont pas incompatibles et ne risquent pas de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le PUM révisé.

Les modifications proposées sont par ailleurs conformes au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2025-08-27



Dossier # : 1256739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-27 07:47

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0337 - 2024-12-02 (1246739003)

Adoption avec changement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001)

CA24 19 0282 - 2024-10-15 (1244776007)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2026, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2025 sont augmentés de 5 %, selon les recommandations de l'administration.

Les principales modifications sont indiquées en rouge dans le document intitulé RCA25-19001_Tarification 2025 vs 2024_rouge, annexé en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Lachine.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution de l'avis public sur le portail de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025;

Adoption du règlement : séance extraordinaire à venir en décembre 2025;

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine;

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-12



Dossier # : 1257131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

D'adopter le Règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-20 17:33

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le règlement numéro RCA26-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , (RLRQ, c. C-11.4) (la "Charte"), telle que la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine, en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 mars 2023, le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003).

L'article 458.25 de la *Loi des cités et villes* (RLRQ, c. C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil d'arrondissement peut approuver ce budget, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Dans cette optique et lors de l'assemblée générale de la Société de développement commercial (SDC) de la rue Notre-Dame à Lachine du 30 septembre 2025, les membres ont adopté à l'unanimité le budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2026. Le conseil d'arrondissement de Lachine doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation pour finalement la remettre à la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0336 - 2024-12-02 (1247131003)

Adoption avec changement - *Règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une*

cotisation

CA23 19 0329 - 2023-12-04 (1237131008)

Adoption - Règlement numéro RCA25-19003 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Notre-Dame à Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

L'assemblée générale du budget de la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine a eu lieu le 30 septembre 2025, la SDC a adopté une résolution fixant son budget se terminant le 31 décembre 2026 à 290 518\$. Afin d'atteindre cet objectif financier, la SDC demande à la Ville de Montréal de percevoir la somme de 100 000 \$ en cotisation auprès des membres. La SDC rue Notre-Dame à Lachine utilise comme base de cotisation la superficie du local commercial avec un minimum et un maximum.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., c. C-19), et des articles 41 et 42 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003), la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine a tenu une assemblée générale du budget, le 30 septembre 2025. Au cours de cette assemblée, les membres présents et votants ont adopté un budget pour l'année 2026. La résolution est disponible en pièce jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévoit des revenus totaux de 290 518\$ et des cotisations des membres de 100 000 \$. La cotisation minimale est de 550 \$ et la cotisation maximale de 1600 \$. Le service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC pour l'année 2026. Les taux sont provisoires et les taux finaux seront inclus à un sommaire addenda pour l'adoption du règlement une fois qu'ils auront été déterminés par le service des finances.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2025, le budget 2026 de la SDC rue Notre-Dame de l'arrondissement de Lachine et de son règlement, le conseil d'arrondissement priverait la SDC de la rue Notre-Dame à Lachine de ses revenus anticipés pour l'année 2026. Un tel défaut aurait pour effet de rendre celle-ci inopérante en 2026 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : 1^{er} décembre 2025;
Adoption du règlement : 10 décembre 2025;

Suite à l'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement il y aura parution de l'avis public, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-09-24



Dossier # : 1254776012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-26-02)

D'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-06-02).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-28 11:55

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254776012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026 (T-26-02)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2026, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2025-11-XX - CA25 19 0XXX (1254776009)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2026

2024-12-02 - CA22 19 0335 (1244776008)

Adoption sans changement - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025* (T-25-02)

2024-10-02 - CA23 19 0283 (1244776007)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2013, par la Ville centre, afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement de Lachine se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0434 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2026 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 4 839 300 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026, en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine, tel que dressé par son conseil.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 21 novembre 2025 : avis public annonçant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement;

Le 1er décembre 2025 : avis de motion et dépôt du projet de règlement;

Le 2 décembre 2025 : avis public annonçant l'adoption du règlement;

Le 10 décembre 2025 : adoption du règlement;

L'avis public sera publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine suite à l'adoption, par le conseil d'arrondissement, du présent règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amine HAMZAOUÏ, Service des finances et de l'évaluation foncière

Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sincheng PHOU

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY

Le : 2025-11-21

Cheffe de division - Ressources financières et matérielles

Directrice des services administratifs et projets urbains



Dossier # : 1254776011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026(T-26-01)

D'adopter le règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026 (T-26-01).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-28 11:52

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1254776011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2026(T-26-01)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements en termes d'entretien et de propreté du territoire pour l'exercice financier de 2026 au montant de 57,91 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2025-11-XX - CA25 19 0XXX (1254776009)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2026

2024-12-02 - CA24 19 0334 (1244776009)

Adoption sans changement - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2025* (T-25-01)

2024-10-07 - CA24 19 0282 (1244776007)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

DESCRIPTION

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement de Lachine. Afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex., mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation, etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2026, ce montant sera augmenté de 3,79 \$ par rapport à 2025 et s'établira à 57,91 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 433 800\$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget

équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 21 novembre 2025 : avis public annonçant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement;

Le 1^{er} décembre 2025 : avis de motion et dépôt du projet de règlement;

Le 2 décembre 2025 : avis public annonçant l'adoption du règlement;

Le 10 décembre 2025 : adoption du règlement;

L'avis public sera publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine suite à l'adoption, par le conseil d'arrondissement, du présent règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amine HAMZAOUÏ, Service des finances et de l'évaluation foncière

Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sincheng PHOU
Cheffe de division - Ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice des services administratifs et
projets urbains

Le : 2025-11-21



Dossier # : 1256660001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du secrétaire d'arrondissement concernant les avis transmis le 23 octobre 2025, en vertu de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aux propriétaires des lots visés par l'adoption des règlements d'urbanisme 2710-108, RCA07-19022-1, 2561-14 et 2528-14, adoptés et entrés en vigueur pour protéger les milieux humides ou hydriques, conformément aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Dépôt du rapport du secrétaire d'arrondissement concernant les avis transmis le 23 octobre 2025, en vertu de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LQ, c. A-19.1) aux propriétaires des lots visés par l'adoption des règlements d'urbanisme 2710-108, RCA07-19022-1, 2561-14 et 2528-14, adoptés et entrés en vigueur pour protéger les milieux humides ou hydriques, conformément aux modifications apportées au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029-7). Les lots visés et les propriétaires avisés le 23 octobre 2025, par courrier et par courriels, sont les suivants :

PROPRIÉTAIRES (Rôle d'évaluation foncière)	Meadowbrook Group	Réseau de transport métropolitain	Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique	Ontario & Québec Railway
Propriétaires actuels		EXO-Réseau de transport métropolitain	Canadian Pacific Kansas City Railway	
LOTS	1 292 249	4 178 993 4 427 828	1 706 319	
			1 706 327 (1)	1 292 548
			1 706 327 (2)	1 706 344
			1 706 327 (3)	2 643 479 (1)
			1 706 327 (4)	2 643 479 (2)
			1 706 338	2 643 479 (3)

			4 178 992	2 889 907
			4 178 994	

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-12 13:58

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256660001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du secrétaire d'arrondissement concernant les avis transmis le 23 octobre 2025, en vertu de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aux propriétaires des lots visés par l'adoption des règlements d'urbanisme 2710-108, RCA07-19022-1, 2561-14 et 2528-14, adoptés et entrés en vigueur pour protéger les milieux humides ou hydriques, conformément aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

A la suite de l'adoption et l'entrée en vigueur des amendements au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération du territoire de Montréal* , le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté le 7 juillet 2025, les règlements ci-après listés, qui visent à favoriser la préservation des milieux humides et hydriques. Ces règlements régissent les usages du sol, les constructions, les ouvrages ainsi que certaines activités dans un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer et son aire de protection. Ayant obtenu leur certificat de conformité de la Ville de Montréal, ces règlements sont entrés en vigueur le 10 octobre 2025 :

§ R èglement numéro 2710-108 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7) visant les normes relatives à une zone inondable et à un milieu humide et autres dispositions ;
§ Règlement numéro 2561-14 modifiant le Règlement numéro R-2561-3 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7) et d'autres dispositions ;
§ Règlement numéro RCA07-19022-1 modifiant le Règlement numéro RCA07-19022 sur le lotissement visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7) et autres dispositions ; et
§ Règlement numéro 2528-14 modifiant le Règlement numéro 2528 sur les permis et certificats visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7) et autres dispositions .

Conformément à l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LQ, c. A-19.1), un avis doit être transmis au propriétaire de tout immeuble concerné par un acte qui

respecte l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- (i) l'acte vise la protection de milieux humides et hydriques;
- (ii) l'acte vise la protection d'un milieu à valeur écologique importante, autre qu'un milieu humide ou hydrique;
- (iii) l'acte est nécessaire pour assurer la santé ou la sécurité des personnes ou la sécurité des biens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1257204007 - *Règlement numéro 2710-108 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7) visant les normes relatives à une zone inondable et à un milieu humide et autres dispositions :*

CA25 19 0148 - 2 juin 2025 - Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement
CA25 19 0174 - 7 juillet 2025 - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique

CA25 19 0193 - 7 juillet 2025 - Adoption sans changement

1257204008 - *Règlement numéro 2561-14 modifiant le Règlement numéro R-2561-3 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7) et autres dispositions :*

CA25 19 0149 - 2 juin 2025 - Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement
CA25 19 0174 - 7 juillet 2025 - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique

CA25 19 0195 - 7 juillet 2025 - Adoption sans changement

1257204009 - *Règlement numéro RCA07-19022-1 modifiant le Règlement numéro RCA07-19022 sur le lotissement visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7) et autres dispositions :*

CA25 19 0150 - 2 juin 2025 - Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement
CA25 19 0174 - 7 juillet 2025 - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique

CA25 19 0196 - 7 juillet 2025 - Adoption sans changement

1257204010 - *Règlement numéro 2528-14 modifiant le Règlement numéro 2528 sur les permis et les certificats visant à assurer la concordance au Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029-7) et autres dispositions :*

CA25 19 0151 - 2 juin 2025 - Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement
CA25 19 0174 - 7 juillet 2025 - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique

CA25 19 0197 - 7 juillet 2025 - Adoption sans changement

CG25 0079 - 20 février 2025 (1253422002)

Adopter le document d'accompagnement du *Règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029)

CG24 0686 – 21 novembre 2024

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération

DESCRIPTION

Compte tenu que les règlements 2710-108, RCA07-19022-1, 2561-14 et 2528-14 ont pour objet la protection de milieux humides et hydriques et qu'ils sont désormais soumis au régime juridique particulier prévu aux articles 245 à 245.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire d'arrondissement de Lachine a transmis, le 23 octobre 2025, l'avis exigé en vertu de l'article 245.1 de cette loi aux propriétaires des lots visés suivants :

PROPRIÉTAIRES	Meadowbrook Group	Réseau de transport métropolitain	Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique	Ontario & Québec Railway
LOTS	1 292 249	4 178 993 4 427 828	1 706 319	
			1 706 327 (1)	1 292 548
			1 706 327 (2)	1 706 344
			1 706 327 (3)	2 643 479 (1)
			1 706 327 (4)	2 643 479 (2)
			1 706 338	2 643 479 (3)
			4 178 992	2 889 907
			4 178 994	

Aux fins de la notification, les avis ont été expédiés par Planète Courrier (Meadowbrook Groupe) et par courriel aux responsables de l'immobilier, le 23 octobre 2025 (CPKCR et EXO-RTM).

Notons que depuis quelque temps, l'entité identifiée comme propriétaire dans le Rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal "Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique" est "Canadian Pacific Kansas City Railway", aussi connue comme "CPKCR", et l'entité "Réseau de transport métropolitain" est désormais "EXO-Réseau de transport métropolitain". CPKCR détient également l'entité "Ontario & Québec Railway".

JUSTIFICATION

L'envoi des avis aux responsables de l'immobilier de ces propriétaires dont les droits réels sont atteints par la réglementation adoptée en vertu des articles 245 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* se conforme à l'obligation énoncée à l'article 245.1 de cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût d'un envoi par courrier.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du rapport du secrétaire d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Je certifie que ce dossier est conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviana ITURRIAGA
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-12

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement

**Dossier # : 1257204014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de délai de 18 mois destinée à permettre à l'arrondissement de Lachine d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder à l'arrondissement de Lachine une prolongation de délai de 18 mois pour l'adoption de ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM);

- d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ladite résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative afférente conformément à la Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-24 13:25**Signataire :**

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257204014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de délai de 18 mois destinée à permettre à l'arrondissement de Lachine d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a adopté le *Règlement 24-017* visant à réviser son plan d'urbanisme, intitulé Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), le 16 juin 2025.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) exige que les conseils d'arrondissements adoptent les règlements de concordance afin d'assurer la conformité de leur réglementation au PUM dans un délai de 180 jours (6 mois). Récemment, la LAU a introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité, qui fait en sorte qu'un organisme en défaut de concordance ne peut plus, sauf exception, apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme, et ce, jusqu'à ce que le défaut soit résolu.

Le respect de ce délai pour assurer la concordance au PUM n'est pas possible pour diverses raisons. Le présent sommaire décisionnel vise à adopter une résolution du conseil d'arrondissement de Lachine afin de soumettre une demande de prolongation à la ministre comme prévu à la *Politique de prolongation des délais en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0827 – 2025-06-16 (1248219001)

Adoption, avec changements du règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 »

CM24 0573 - 2024-06-17 (1248219001)

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 »

DESCRIPTION

Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) introduit une nouvelle méthode pour définir la forme et la densité du cadre bâti, basée sur le concept de séquence urbaine. Cette

approche propose une lecture plus précise du territoire, dépassant les pratiques traditionnelles. Elle implique un redécoupage quasi complet du territoire, avec la création de nouvelles unités paysagères, nécessitant une révision des zones, des usages et des normes en vigueur. Le PUM 2050 prévoit également de nouvelles affectations du sol et composantes, entraînant une réorganisation des usages permis. Cela exige une analyse approfondie des enjeux et des impacts socio-économiques dans les quartiers concernés.

Ce plan se distingue par son volume plus important que le précédent et par un document complémentaire obligatoire, plus complexe, qui introduit des notions telles que :

- la décarbonation des bâtiments,
- les équipements visant à réduire les gaz à effet de serre (GES),
- l'efficacité énergétique,
- l'adaptation aux changements climatiques,
- les établissements pour personnes en situation d'instabilité résidentielle.

Ces éléments nécessitent une réflexion qui dépasse le cadre d'une simple concordance réglementaire.

Le diagnostic de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) conclut qu'une concordance stricte n'est pas souhaitable. Un règlement de remplacement serait plus pertinent. Bien qu'une première phase de conformité au Schéma d'aménagement et au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) ait été amorcée à l'automne 2025, celle-ci n'a pu être complétée que partiellement, car elle n'intégrait pas les dispositions obligatoires de concordance au PUM. Une seconde phase est donc prévue afin de finaliser l'élaboration de la réglementation locale dans le cadre de l'exercice de concordance. Un tableau récapitulatif présentant l'état d'avancement des différentes dispositions accompagne le présent sommaire.

Une concordance stricte au document complémentaire du PUM 2050 affecte non seulement le zonage, mais aussi l'ensemble du cadre réglementaire : projets particuliers, lotissement, démolition, usages conditionnels, dérogations mineures, plans d'implantation et d'intégration architecturale. Sans règlement de remplacement, des incohérences pourraient surgir entre ces règlements, entraînant des litiges et nuisant à l'harmonisation.

Toute demande de prolongation de délai doit être adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagnée :

- d'un état de situation (motifs du retard, travaux réalisés, conséquences d'un refus),
- d'un plan de travail avec échéancier.

Si les délais ne peuvent être respectés, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permet à la ministre d'accorder une prolongation.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de Lachine estime que le délai est irréalisable pour plusieurs raisons :

- Le règlement de zonage actuellement en vigueur (numéro 2710, adopté en 2005) est désuet, malgré une révision en 2025. Il comporte encore des lacunes et

contradictions.

- Le nouveau règlement (RCA25-19005) améliore la cohésion, mais nécessite encore des ajustements pour une meilleure harmonisation avec les pratiques actuelles. À ce jour, le règlement n'a pas encore été mis en application, puisqu'il est en attente du certificat de conformité de la Ville de Montréal, actuellement en cours d'analyse.

- L'intégration des nouvelles notions du PUM 2050 (affectations du sol, patrimoine, transition socio-écologique, densification) demande une analyse approfondie et du temps supplémentaire.

Sans règlement de remplacement, des modifications répétées du règlement existant risquent d'alourdir le texte et de créer des incohérences. De plus, les délais imposés, notamment en été, nuisent à l'efficacité du travail d'équipe. La Direction souhaite offrir plus de flexibilité pour favoriser une collaboration optimale entre les expertises (analyse, rédaction, graphisme, géomatique, etc.).

Enfin, les élections municipales de l'automne compliquent l'échéancier. Bien que le règlement doive être adopté avant le 25 décembre 2025, la dernière séance du conseil avant les élections a eu lieu le 1er octobre. L'incertitude liée à l'assermentation des nouveaux élus pourrait retarder l'adoption du règlement, surtout si des décisions politiques sont requises. Cela pourrait compromettre la conformité du cadre réglementaire.

- **ÉTAPES NÉCESSAIRES POUR ADOPTER DES RÈGLEMENTS D'URBANISME :**
- **Tableau 1 : Phase 1 de l'exercice de conformité au Schéma (SAD) en vue de la concordance au PUM 2050 - COMPLÉTÉE**

Étape	Temps alloué	Commentaires
Adoption des règlements de zonage + PIIA + UC (non en vigueur, 120 jours délai alloué pour réception des certificats de conformité) visant notamment : -Nouvelle classification des usages (ex: hébergement pour personnes en situation d'instabilité résidentielle, logement et espace habitable sous le rez-de-chaussée, lieu de retour des tenants consignés et micro-centre de distribution comme usage principal, recherche et développement en groupe commercial plutôt qu'industriel, usages autorisés à l'ensemble du territoire; -Reconnaissance des droits acquis.	Juillet à octobre 2025	• Première phase de l'exercice de conformité en vue de la concordance : mandat externe : - Diagnostic de la réglementation actuelle (irritants, cibles non atteintes, etc.) - Élaboration d'une stratégie interne de communication et formation d'équipes de travail (DAUSE, permis et inspection, greffe, etc.) - Analyse des meilleures pratiques - Proposition d'une structure réglementaire et d'une table des matières - Élaboration d'un plan et d'une version préliminaire pour chacun des règlements - Trois rencontres avec les élus - Partage des versions préliminaires en évolution avec l'équipe de la DAUSE + permis et inspections afin de valider certaines dispositions et corriger les éléments soulevés lors de nos

		présentations - Présentation des règlements dans le cadre formel d'adoption des règlements - Préparation des avis publics - Présentation lors des assemblées de consultation publique - Suivi des questions et interrogations auprès de l'équipe des permis et inspections pour l'analyse en lien avec l'effet de gel des règlements de zonage - Création d'un fichier Excell afin de comptabiliser les questions et les interprétations en lien avec les nouveaux règlements.
Mise à jour du plan de zonage	COMPLÉTÉ	Redécoupage des limites de zones, sur les limites de propriétés, rues, voies ferrées + ajout des zones du PPU Lachine-Est, réduire le nombre de zones comportant les mêmes normes et usages afin d'éviter les doublons, etc.
Produire un nouveau modèle de grilles des usages et des normes d'implantation	COMPLÉTÉ	- Regrouper les grilles usages + normes d'implantation par zone; - Réintroduire les usages existants et certains usages proposés (PUM) dans les nouvelles grilles et abrogation de l'annexe B – Notes à la grille des usages de façon à introduire en bas de page les dispositions spécifiques par zone
Réorganisation des chapitres	COMPLÉTÉ	Versions finales des règlements de refonte partielle (zonage et PIIA)

ÉCHÉANCIER ET SES JALONS :

Tableau 2 : Phase 2 de l'exercice de concordance au PUM 2050 - À VENIR

Étape	Temps alloué	Commentaires
Adopter la résolution par le conseil d'arrondissement visant la demande au MAMH de prolonger le délai de concordance	1 ^{er} décembre 2025	- Assermentation des nouveaux élus + présentation du présent dossier production de redécoupage du plan de zonage aux élus - Adoption de la résolution demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai (sommaire décisionnel numéro 1257204014)

Compléter la matrice de concordance	Automne 2025 et jusqu'à la fin du mandat	La matrice de concordance du Service de l'urbanisme et de la mobilité, une fois complétée, nous permettra : 1) d'évaluer l'écart entre les règlements en vigueur et ceux à modifier dans le cadre de l'exercice de concordance, 2) Préciser les éléments de concordance à intégrer et surtout à décider pour certains éléments de concordance de procéder via des normes et/ou critères
ANALYSE Établir un plan de travail et analyse des besoins et des ressources	Décembre 2025	- La planification de rencontres avec le SUM - La planification de rencontres avec l'équipe des permis et inspections et de la DAUSE visant une présentation de l'état d'avancement du chantier de concordance à l'aide de la matrice de concordance révisée + tableaux résumés des DC 1 à DC 12 du document complémentaire du PUM 2050 + recueillir les ajouts, corrections et commentaires, etc. des équipes pour les intégrer aux versions finales des règlements de concordance
ANALYSE Analyser et rédiger les versions préliminaires des règlements de concordance (zonage + PIIA + PPCMOI, UC, etc.)	Janvier à décembre 2026	- Rédaction d'objectifs et de critères de certaines dispositions du document complémentaire du PUM n'ayant pas été intégrées lors de la première phase (<i>Voir la matrice de conformité des dispositions du document complémentaire du PUM 2050 en pièce jointe</i>) – À VENIR Réalisation de guide d'accompagnement réglementaire (questions interprétation et autres aspects) – À VENIR
ANALYSE ET DIAGNOSTIC Production du redécoupage du plan de zonage	Novembre 2025 à mai 2026	- La production d'un plan de zonage en lien avec l'identification des séquences urbaines et des différents secteurs d'intensification : - cartographier le territoire; À VENIR - identifier les ensembles bâtis selon leur typologie et morphologie; - produire des fiches d'unités de paysage (séquence urbaine) À VENIR - classer chaque ensemble dans une des trois catégories de séquence; À VENIR - calculer la ligne de hauteur selon les règles préétablies; À VENIR - intégrer les séquences dans la réglementation

		locale, en lien avec les niveaux d'intensification urbaine (douce, intermédiaire, élevée; • Révision du contenu des grilles de zonage ; À VENIR
PRÉ-CONSULTATION CITOYENNE Planification de séances de travail avec les citoyens et parties prenantes des versions préliminaires des projets de règlements de concordance	Début mai à la fin juillet 2026	• La préparation et la tenue de séances de travail pour discuter des contenus des versions préliminaires des règlements de concordance proposés. • La communication des résultats des ateliers de travail par thème.
RÉDACTION ET RÉVISION Finalisation des versions des règlements de concordance	Août 2026 à janvier 2027	Délai prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, délai de 6 mois à compter de la date d'adoption du PUM (16 juin 2025) + 6 mois = 16 décembre 2025. • <i>Demande de prolongement du délai de concordance de 18 mois obligatoire au 16 juin 2027</i>
CHEMINEMENT DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION	À VENIR	
CONSULTATION	Février 2027	• Processus d'adoption des règlements nécessitant une assemblée publique de consultation • Accueil des commentaires, ajustements des versions des règlements en conséquence
ADOPTION		
Dépôt et avis de motion et adoption 1^{er} lecture du premier projet (dispositions connexes ou facultatives)	Mars 2027	• Avis public • Tenue de l'assemblée de consultation publique
2^e lecture du second projet	Avril 2027	• Avis de la tenue du registre + registre, le cas échéant
Adoption du règlement	Mai 2027	• Envoi des règlements au SUM pour analyse et délivrance du certificat de conformité au PUM 2050
Certificat de conformité	Au plus tard le 16 juin 2027	• Publication d'un avis de promulgation du greffe de l'arrondissement de Lachine • Entrée en vigueur des nouveaux règlements

JUSTIFICATION

Contrairement à Montréal, la majorité des municipalités locales du Québec sont responsables

tant de la révision du plan d'urbanisme que de la réglementation d'urbanisme. Le délai prévu à la LAU pour assurer la concordance d'un règlement d'urbanisme au plan d'urbanisme révisé est donc peu adapté au contexte montréalais. En raison de la nature diversifiée des modifications attendues, des étapes nécessaires pour adopter des règlements d'urbanisme, du partage des compétences en urbanisme à Montréal et de la période électorale à l'automne 2025, le respect de ce délai représente un défi important pour l'arrondissement de Lachine, ce qui l'amène à procéder à une demande de prolongation afin de ne pas se retrouver en défaut de concordance.

Le 17 juin 2025, le conseil municipal a adopté une résolution d'appui aux conseils d'arrondissement souhaitant soumettre une demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance de 18 mois additionnels pour un règlement de remplacement lorsqu'il vise également à intégrer les dispositions de concordance.

La *Politique de prolongation des délais en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précise que la demande doit être justifiée par des motifs sérieux, que la nouvelle échéance doit être raisonnable en plus de fournir un plan de travail rigoureux et détaillé qui démontre que l'arrondissement prendra les moyens pour remédier au défaut. Ces éléments sont détaillés au présent sommaire décisionnel et le document justificatif en pièce jointe de ce sommaire accompagnera la demande.

L'arrondissement de Lachine, a complété la première phase de l'exercice de conformité au Schéma et au PUM qui avait pour objet, l'adoption de *Règlements de zonage* (RCA25-19005) et de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (RCA25-19006) visant notamment à reconduire plusieurs dispositions tout en réorganisant les dispositions par chapitres ainsi que d'assurer l'intégration de certains articles concordant au Schéma et n'allant pas à l'encontre du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) :

- adoptés par le conseil d'arrondissement de Lachine, le 1^{er} octobre 2025 ont été envoyés pour analyse de conformité au Service de l'urbanisme et de mobilité (SUM). Nous sommes en attente de la délivrance des certificats de conformité de ces règlements.

L'arrondissement de Lachine travaille actuellement à compléter la seconde phase de l'exercice de concordance au PUM 2050, afin d'y intégrer les différentes dispositions manquantes identifiées dans le tableau résumé accompagnant le présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que l'objectif du dossier vise simplement une prolongation de délai et non le contenu des divers règlements de remplacement qui seront à adopter pour la concordance au *Plan d'urbanisme et de Mobilité 2050* (PUM).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La LAU a introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité. Sans l'obtention d'une prolongation d'échéance, le conseil d'arrondissement pourrait être limité quant à la possibilité de modifier sa réglementation d'urbanisme si les règlements de concordance ne sont pas adoptés à l'intérieur du délai prescrit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Transmission à la ministre, par le secrétaire d'arrondissement, de la résolution accompagnée du document justificatif.
- Décision ministérielle quant au délai demandé et publication de cet avis de décision dans la Gazette officielle du Québec.
- Transmission de l'avis de décision à l'arrondissement.
- Publication, par l'arrondissement, de l'avis concernant la prolongation du délai sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2025-11-19



Dossier # : 1256179018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édition, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) de l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 9 janvier au 10 avril 2026 et du 21 août au 18 décembre 2026

D'édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 9 janvier au 10 avril 2026 et du 21 août au 18 décembre 2026.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-17 13:57

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256179018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) de l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 9 janvier au 10 avril 2026 et du 21 août au 18 décembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Les employés col bleus de l'arrondissement de Lachine ont déposé une demande auprès de la direction de l'arrondissement de Lachine afin d'obtenir une gratuité pour la pratique de hockey à l'aréna Pierre « Pete » Morin. La demande de gratuité est pour 90 minutes, chaque vendredi de 11 h à 12 h 30, pour un total de 32 semaines durant la saison d'ouverture de l'aréna entre le 9 janvier 2026 et le 18 décembre 2026, plus précisément du 9 janvier au 10 avril 2026 et du 21 août au 18 décembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0338 - 2024-12-02 (1247626006)

Édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), l'ordonnance OCA25-RCA25-19001-01, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis, du 10 janvier au 19 décembre 2025

CA24 19 0192 - 2024-07-02 (1247626002)

Édiction, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001) de l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024

CA23 19 0110 - 2023-05-01 (1237626002)

Édiction, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023* (RCA23-19001), de l'ordonnance accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace des employés de l'arrondissement de Lachine

CA22 19 0235 - 2022-10-04 (1227626005)

Approbation de la gratuité d'utilisation pour les employés de l'arrondissement de Lachine de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace, pour la période du 7 octobre 2022 au 31 mars 2023, les vendredis de 11 h 00 à 12 h 30

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine se prévaut du droit d'édicter une ordonnance prévu à l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) pour accorder la réduction totale du tarif horaire énoncé à l'article 10.1 de ce règlement pour la location de l'aréna Pierre « Pete » Morin afin que le personnel de l'arrondissement de Lachine puisse pratiquer le hockey sur glace les vendredis de 11 h à 12 h 30, à partir du 9 janvier 2026 jusqu'au 18 décembre 2026.

L'employé responsable de la demande est monsieur Philippe Lefebvre, qui soumettra avant le début de la saison, une liste des employés de Lachine qui joueront au hockey durant cette plage horaire réservée au personnel. Tout employé de l'arrondissement de Lachine intéressé à se joindre au groupe pourra le faire. Les places restantes pourront également être comblées au besoin par des employés des arrondissements limitrophes, qui ont également des groupes de hockey organisés pour les employés.

JUSTIFICATION

L'édiction de cette ordonnance qui autorise cette demande venant du personnel de pratiquer de l'activité physique dans les installations sportives de l'arrondissement à titre gratuit aura un effet positif sur la santé mentale et physique des employés. De plus, ceci agira comme un levier mobilisateur pour le personnel et aidera à renforcer le sentiment d'appartenance chez les employés.

Les demandes de location de glace sont minimales en journée, la pratique de hockey des employés n'aura donc aucune incidence sur la programmation de l'aréna. Il a été convenu que lorsque l'aréna accueille des tournois, des programmations spéciales durant la période des Fêtes ou pour tout besoin de glace des partenaires de l'arrondissement, la réservation des employés serait annulée ou pourrait être réduite à soixante (60) minutes, si requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'article 10.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice 2026* (RCA26-19001) établit le tarif horaire de la location de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la saison automne, hiver et printemps à 184 \$ / heure, plus les taxes (211,55 \$). La valeur du prêt de glace pour 2026 est 6 759,02 \$ taxes incluses.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne, auprès de l'ensemble du personnel de l'arrondissement de Lachine est souhaitable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 avec la publication de l'avis public et l'entrée en vigueur du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois, règlements et aux politiques et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef de section - sports, loisirs,
développement social (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-03

Gabriel RENAUD
chef de division - sports loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Tél : 438 868-4794
Approuvé le : 2025-11-03



Dossier # : 1256901011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics du mois de décembre 2025 et autoriser la prohibition de stationnement en vertu du règlement R-2404-15 portant sur la circulation

D'autoriser la tenue des événements publics ou spéciaux du mois de décembre 2025 ;
D'édicter et publier :

L'ordonnance OCA25-RCA25-19001-015, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;

L'ordonnance OCA25-RCA09-19002-009, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public* (RCA09-19002), autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement; et

L'ordonnance OCA25-RCA24-19004-002, en vertu des articles 13, 13.1 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*.

Pour les événements spéciaux ou publics suivants, célébrés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, au cours du mois de décembre 2025 :

1. « *Guignolée au profit du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine* » organisée par le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine, les vendredis 5 et 12 décembre 2025, de 6 h à 10 h, et de 14 h à 19 h, aux angles des voies suivantes : 32^e Avenue et la rue Provost; 1^{ère} Avenue et la rue Provost; 55^e Avenue et la rue Victoria; et rue Notre-Dame et la rue Victoria et le boulevard Saint-Joseph;
2. « *Noël au Marché public* » organisé par la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine, le samedi 6 décembre 2025, de 11 h à 23 h à la place du Marché

public;

3. « *Tournoi Bantam* », organisé par l'Association Hockey Lachine, du 6 au 15 décembre 2025, à l'aréna Pierre « Pete » Morin.

De plus, par la présente résolution le conseil d'arrondissement de Lachine formalise, en vertu de l'article 3.1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* .
l'autorisation accordée au demi-marathon Bonneville-Dorval-Lachine, tenu le dimanche 5 octobre 2025, pour prohiber le stationnement ou autoriser l'utilisation de ces espaces pour la réalisation de cet événement sportif et inclusif sur les voies suivantes :

- Chemin du Musée et chemin de LaSalle (Terrain LAC 26);
- Parc René-Lévesque, chemin du Canal, chemin des Iroquois (Terrain LAC 24);
- Boulevard Saint-Joseph, entre la 11^e Avenue et la 12^e Avenue (Collège Sainte-Anne) - côté sud (Terrain LAC 8);
- Boulevard Saint-Joseph, entre la 21^e Avenue et la 23^e Avenue (parc Promenade Père-Marquette) - côté sud (Terrain LAC 6);
- Boulevard Saint-Joseph, entre la 24^e Avenue et la 25^e Avenue (parc Promenade Père-Marquette) - côté sud (Terrain LAC 4);
- Boulevard Saint-Joseph, entre la 32^e Avenue et la 34^e Avenue (parc Saint-Louis) - côté sud (Terrain LAC 5); et
- Parc Summerlea (Terrain 412).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-25 14:25

Signataire :

Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256901011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics du mois de décembre 2025 et autoriser la prohibition de stationnement en vertu du règlement R-2404-15 portant sur la circulation

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement. La tenue de ces événements publics ou spéciaux implique l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc, des trottoirs ou des espaces de stationnement, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de son, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux et de bannières, tout comme de temps à autre la fermeture de rues, trottoirs et espaces de stationnement. Toutes ces activités et utilisations sont gouvernées par la réglementation municipale de l'arrondissement à laquelle tous, autant les personnes physiques que les personnes morales à but lucratif ou sans but lucratif, les institutions ou l'administration municipale sont tenues de respecter et se conformer. Cependant, la réglementation permet d'autoriser, pour une durée, aux conditions et modalités déterminées par le conseil, de déroger à cette réglementation par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement séance tenante.

Ainsi, ces événements publics ou spéciaux du mois de décembre 2025 nécessitent l'une ou l'autre, ou toutes ces types d'autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Les ordonnances édictées le sont en vertu de :

- L'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002)* afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics;
- L'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)*; et
- Les articles 13, 13.1 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*.

De plus, l'Agence de mobilité durable demande à l'arrondissement de formaliser l'autorisation accordée lors du demi-marathon Bonneville-Dorval-Lachine, tenu le dimanche 5 octobre 2025, soit pour prohiber le stationnement sur divers tronçons de rues et autoriser l'utilisation de ces espaces pour la réalisation de cet événement sportif et inclusif. Cette autorisation, par résolution adoptée par le conseil d'arrondissement, est accordée en vertu de l'article 3.1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25190296 - 2025-10-01 (1256901010)

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics des mois d'octobre et de novembre 2025

CA25 19 0266 - 2025 - 09 -02 (1256901009)

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics des mois de septembre et octobre 2025

CA25 19 0228 - 2025 - 08 -04 (1256901008)

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics des mois d'août à début octobre 2025

CA25 19 0199 - 2025-07-07 (1256901007)

Édicter, en vertu des *Règlements RCA09-19002-01* (Occupation temporaire du domaine public), *RCA25-19001* (Tarification pour l'exercice financier 2025), *RCA24-19004* et *RCA24-19004-01* (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics additionnels de juillet et début août 2025

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public, ou dans les équipements municipaux, de l'arrondissement de Lachine sont de diverses catégories et généralement organisés par des organismes sans but lucratifs reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance en vigueur. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, culturelle et civique. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou partielle d'une place, d'un parc ou trottoir, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Tandis que l'utilisation d'un équipement municipal implique l'utilisation d'une salle telle que celles de la Maison de la culture, de l'Entrepôt, de la Vieille Brasserie, de l'Aréna Pete Morin ou encore du Collège Sainte-Anne.

Les trois ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement visent d'une part à autoriser l'occupation temporaire du domaine public, en levant la tarification applicable pour cette utilisation et celle des équipements municipaux, accordant ainsi une aide financière indirecte via la gratuité, d'autre part, elles autorisent la dérogation de la réglementation concernant les nuisances :

- OCA25-RCA25-19001-015, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;

- OCA25-RCA09-19002-009, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002)*, autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;
- OCA25-RCA24-19004-009, en vertu des articles 13, 13.1 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*.

De plus, l'Agence de mobilité durable demande à l'arrondissement de formaliser l'autorisation accordée lors du demi-marathon Bonneville-Dorval-Lachine, tenu le dimanche 5 octobre 2025, soit pour prohiber le stationnement sur divers tronçons de rues et autoriser l'utilisation de ces espaces pour la réalisation de cet événement sportif et inclusif. Cette autorisation, par résolution adoptée par le conseil d'arrondissement, est accordée en vertu de l'article 3.1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

JUSTIFICATION

L'organisation et la célébration d'événements publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Ces événements, organisés généralement par des organismes sans but lucratif locaux contribuent à l'épanouissement des résidents de tous âges, en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, des autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement sont nécessaires puisque ces événements impliquent l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc, des trottoirs ou des édifices municipaux, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de sons, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les événements spéciaux ou publics autorisés pour le mois de décembre 2025, pour lesquels l'utilisation des équipements municipaux ou du domaine public est tarifée en vertu du *Règlement RCA25-19001-006*, se voient accorder la gratuité totale de la tarification.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'arrondissement assurant ainsi leur entrée en vigueur et l'information auprès des résidentes et résidents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les autorisations accordées par ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement, en séance tenante, entrent en vigueur dès leur publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux politiques et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITTOYAN
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-20

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1256470022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Frais de parc - Contribution pour fins de parc de 11 600 \$ - Lot portant le numéro 2 133 191 du cadastre du Québec situé au 174, 12e Avenue

D'accepter la somme de 11 600 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 2 133 191 du cadastre du Québec, situé au 174, 12^e Avenue doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055);

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-13 09:26

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256470022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Frais de parc - Contribution pour fins de parc de 11 600 \$ - Lot portant le numéro 2 133 191 du cadastre du Québec situé au 174, 12e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Le projet prévu sur le lot portant le numéro 2 133 191 du cadastre du Québec situé au 174, 12^e Avenue vise la construction d'un nouveau bâtiment de huit (8) logements, sur trois (3) étages.

À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de construction relatif à un projet de redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) en vertu de l'article 2 dudit *Règlement*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un nouveau bâtiment comptant huit (8) logements sur trois (3) étages . Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) . De plus, conformément à l'article 5 de ce même *Règlement* , le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

Description de l'emplacement :

- Matricule : 99132-17-6250-1-000-0000
- Adresse : 174, 12^e Avenue

- Lot actuel : 2 133 191

JUSTIFICATION

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés PCG Carmon, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055). Le rapport final, en pièce jointe, fait état d'une valeur totale de 464 000 \$. La compensation financière est donc de 11 600 \$, calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

Notons que le nombre total des unités est de huit (8), dont six (6) logements pour familles. Aucun logement social n'est prévu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sincheng PHOU, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2025-11-07



Dossier # : 1256470023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Frais de parc - Contribution pour fins de parc de 118 213,34 \$ - Lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec situé aux 160-190, 20e Avenue

D'accepter la somme de 118 213,34 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec, situé aux 160-190, 20^e Avenue doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055);

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-14 11:49

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256470023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Frais de parc - Contribution pour fins de parc de 118 213,34 \$ - Lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec situé aux 160-190, 20e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Le projet prévu sur le lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec situé aux 160-190, 20^e Avenue vise la construction d'un nouveau bâtiment de 45 logements, sur trois (3) étages.

À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de construction relatif à un projet de redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) en vertu de l'article 2 dudit *Règlement*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un nouveau bâtiment comptant 45 logements distribués sur un volume multifamilial de 33 logements et deux (2) rangées de maisons de ville, comptant six (6) unités chacune, le tout assis sur un stationnement souterrain commun . Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) . De plus, conformément à l'article 5 de ce même *Règlement* , le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

Description de l'emplacement :

- Matricule : 999032-57-5756-6-000-0000

- Adresse : 160-190, 20^e Avenue
- Lot actuel : 1 246 779

JUSTIFICATION

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés PCG Carmon, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055). Le rapport final, en pièce jointe, fait état d'une valeur totale de 1 612 000 \$. La compensation financière est donc de 118 213,34 \$, calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

Notons que le nombre total des unités est de 45, dont douze (12) logements pour familles. Aucun logement social n'est prévu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Faten TOUATI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sincheng PHOU, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2025-11-07



Dossier # : 1258073009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner et nommer monsieur Dominic Roussel pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2027

De désigner, en vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (RCA10-19002), monsieur Dominic Roussel pour agir à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Lachine, pour un mandat d'une période de deux ans, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2027;
D'approuver la nomination de monsieur Dominic Roussel comme président du CCU.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-28 09:46

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258073009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner et nommer monsieur Dominic Roussel pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2027

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 4 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (RCA10-19002), « le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se compose des membres suivants désignés par le conseil d'arrondissement :

- 1- cinq (5) membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement;
- 2- un (1) membre du conseil d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement, ou en son absence ou en son incapacité d'agir, le maire suppléant, est membre d'office du comité.

Le conseil d'arrondissement adjoint au comité les personnes-ressources suivantes :

- 1- le directeur de l'arrondissement;
- 2- le directeur du Développement du territoire et des services administratifs;
- 3- toute autre personne dont les services professionnels externes peuvent lui être nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

La présidence du comité est assumée par le membre du conseil siégeant sur le comité, conformément à la décision du conseil d'arrondissement à cet effet.

L'article 7 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (RCA10-19002), précise que : « le mandat d'un membre du comité est de deux ans. Il est renouvelable par résolution du conseil d'arrondissement ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0049 - 2024-03-11 (1244408003)

Renouvellement de mandat et nomination de nouveaux membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine du 5 avril 2024 au 5 avril 2026

CA23 19 0177 - 2023-07-04 (12353300020)

Abrogation de la résolution CA22 19 0109 et désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 3 juillet 2023 au 31 octobre 2025

CA22 19 0109 - 2022-05-02 (1229399006)

Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président(e) du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 3 mai 2022 au 30 avril 2024

CA22 19 0079 - 2022-04-04 (1229399005)

Renouvellement de mandat des membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine

CA20 19 0079 - 2020-04-06 (1206470012)

Renouvellement de mandat et nomination de nouveaux membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Le mandat des membres résidents est arrivé à sa fin le 4 avril 2024, selon l'article 7 du *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* (RCA10-19002). À cet effet, et en vertu du même article, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a renouvelé le mandat des trois (3) membres résidents actuels et nommer deux nouveaux membres résidents, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 5 avril 2024 au 5 avril 2026.

Membres actuels

Madame Mélanie Cherrier

Madame Julie-Louise Levasseur (démission 10 septembre 2025)

Madame Jacqueline Kost

Monsieur Bruno Landry

Monsieur Maxime Descoteaux

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTREAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-25

Michel SÉGUIN
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1258073010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres permanents des quatre (4) commissions du conseil d'arrondissement de Lachine

Considérant la Planification stratégique 2023-2028;
Considérant que le conseil d'arrondissement de Lachine souhaite se doter de commissions afin de favoriser l'atteinte des objectifs et des cibles de la *Planification stratégique 2023-2028*, il est résolu :

De créer, en vertu du Chapitre XIX du *Règlement sur la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil et de ses commissions* (RCA01-19001), les commissions permanentes suivantes :

- Commission Transition écologique et Mobilité, et d'y nommer :
 - Présidente : Madame Nancy Berthelot, conseillère d'arrondissement;
 - Vice-président : directeur des travaux publics;
 - Membres : tous les chefs de division de la direction des travaux publics;
- Commission Développement et mise en valeur du Territoire, et d'y nommer :
 - Présidente : Madame Nancy Berthelot, conseillère d'arrondissement;
 - Vice-président : directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 - Membres : tous les chefs de division de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- Commission Vie active, Inclusion et Culture, et d'y nommer :
 - Président : Monsieur Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement;
 - Vice-présidente : directrice culture, sports, loisirs et développement social;
 - Membres : tous les chefs de division de la direction culture, sports, loisirs et développement social;
- Commission Services de proximité, et d'y nommer :
 - Président : Monsieur Dominic Roussel, conseiller de Ville;
 - Vice-présidente : directrice des services administratifs;
 - Membres : tous les chefs de division de la direction des services administratifs et la secrétaire d'arrondissement;

De nommer la mairesse et le directeur d'arrondissement à titre de membres d'office de toutes les commissions.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-28 10:05

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258073010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres permanents des quatre (4) commissions du conseil d'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, l'arrondissement de Lachine adopte sa toute première planification stratégique pour la période 2023-2028 et crée, dans la foulée, quatre nouvelles commissions permanentes, conformément au chapitre XIX du *Règlement sur la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil et de ses commissions* (RCA01-19001).

Chaque commission se voit attribuer une, ou des, thématique liée à la Planification stratégique 2023-2028 et collabore étroitement avec sa direction d'attache ainsi qu'avec tout comité.

Les commissions permanentes suivantes sont créées :

Nom de la commission	Direction d'attache	Thématique reliée à la planification stratégique
Transition écologique et mobilité	Travaux publics	L'adaptation et la lutte aux changements climatiques
		La fluidité des déplacements et la cohabitation des modes de transport
Développement et mise en valeur du territoire	Aménagement urbain	Le développement harmonieux du territoire
Vie active, inclusion et culture	Culture, sports, loisirs et développement social	L'inclusivité de l'arrondissement
Services de proximité	Services administratifs	L'efficacité opérationnelle et la communication
		La vitalité commerciale et économique

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0077 - 2025-04-01 (1255815003)

Dépôt séance tenante des bilans annuels 2024 des quatre (4) commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

CA24 19 0031 - 2024-02-05 (1248073003)

Dépôt séance tenante des bilans annuels 2023 des quatre (4) commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

CA23 19 0236 - 2023-09-05 (1236739005)

Prendre acte du dépôt des bilans de mi-année des quatre (4) commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

CA23 19 0178 - 2023-07-04 (1235330003)

Nomination à la présidence dans trois (3) commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Lachine

CA23 19 0020 - 2023-02-06 (1239221001)

Création de quatre (4) commissions du conseil d'arrondissement de Lachine et nomination des membres permanents

CA23 19 0005 - 2023-02-06 (1239221002)

Adoption de la Planification stratégique 2023-2028 de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION**Rôle des commissions**

Les commissions ont un rôle consultatif sur les enjeux liés aux thématiques qui leur sont attribuées et ont un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'arrondissement et des directions des services municipaux.

Les commissions ne sont pas décisionnelles et elles ne peuvent pas interférer dans la gestion des services de l'arrondissement, ni confier de mandat à un service administratif ou à un employé, sans que ce mandat n'ait été entériné par le conseil d'arrondissement. De plus, elles ne doivent pas, le cas échéant, se substituer aux autres comités créés par le conseil d'arrondissement.

Mandat des commissions

Les commissions, bien qu'elles agissent sur des thématiques qui leur sont spécifiques, ont en commun le mandat de notamment servir à bonifier la qualité du service rendu, d'atteindre une cible de la Planification stratégique ou de dénouer une impasse qui mettrait en péril la réussite de l'une ou l'autre des actions inscrites à la Planification stratégique.

- Veiller à la mise en oeuvre de la Planification stratégique, et de toutes autres politiques ou plans d'action reliés au champ d'activité de la commission;
- Élaborer un plan d'action annuel et déposer au conseil d'arrondissement un bilan de l'avancement des dossiers;
- Assurer une vigie sur les enjeux et créer, le cas échéant, des comités de travail temporaires;
- Proposer des orientations au conseil d'arrondissement;
- Tenir en compte des interrelations avec les autres commissions et comités de l'arrondissement;
- Réaliser des mandats soumis par le conseil d'arrondissement.

Composition des commissions

Par leur composition, les commissions deviennent des lieux d'échanges entre les organes administratif et politique, favorisant ainsi la compréhension commune des enjeux.

Les membres permanents sont les suivants :

- La mairesse et le directeur d'arrondissement sont membres d'office de toutes les

commissions;

- La présidence d'une commission est assurée par une conseillère ou un conseiller pour une durée de 2 ans renouvelable;
- La vice-présidence est assurée par la directrice ou le directeur de la direction d'attache;
- Tous les chefs de division de la direction d'attache sont membres.

Les membres permanents sont nommés par le conseil d'arrondissement.

Les membres observateurs sont les suivants :

- Un ou des employés de la direction d'attache, ou plus selon la nature des mandats;
- Un membre du personnel de cabinet;
- Une adjointe de direction.

Les membres observateurs ne sont pas nommés par le conseil d'arrondissement mais désignés par chacune des commissions, selon les besoins.

Tous les élus et les employés de la Ville de Montréal doivent agir selon le Code de conduite et les règles d'éthique, de gouvernance et tout autre encadrement, loi ou règlement de cette nature en vigueur à la Ville de Montréal. Le *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Lachine* (RCA19-19003) et les conditions de travail en vigueur s'appliquent pour la participation des membres aux commissions.

Membres invités :

Advenant la création d'un comité de travail temporaire et que des membres invités, qui ne sont ni des élus ou des employés de la Ville, se joignent à la commission, ces membres seront tenus de respecter toutes les règles d'éthique, de conduite et de gouvernance en vigueur.

Les membres invités ne sont pas nommés par le conseil d'arrondissement, mais désignés par chacune des commissions, selon les besoins, et ils n'obtiennent aucune rémunération de l'arrondissement.

Rencontres

Les membres des commissions se réunissent autant de fois que nécessaire en respectant un minimum de 6 rencontres par année (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre).

Pour qu'une rencontre d'une commission ait lieu, doivent être présents les membres assurant la présidence et la vice-présidence.

Chacune des commissions présente, lors de la première séance du conseil d'arrondissement de l'année, son bilan de l'année précédente et les objectifs pour l'année en cours. En milieu d'année, les présidents seront appelés en séance publique afin de faire part de l'avancement des travaux de leur commission.

Un procès-verbal doit être dressé et transmis aux membres de la commission pour approbation dans les 10 jours suivant toute rencontre. Suite à l'approbation du procès-verbal par ses membres, le document est partagé avec l'ensemble des élus et directions qui participent aux sessions régulières de travail.

Lorsqu'un dossier demande la participation d'autres commissions, les informations pertinentes

doivent être acheminées à la présidence et à la vice-présidence de la commission concernée afin d'assurer la performance et la cohésion dans le traitement des dossiers.

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

La mairesse et le directeur d'arrondissement sont membres d'office de toutes les commissions.

Transition écologique et mobilité

Présidence : Madame Nancy Berthelot, conseillère d'arrondissement
Vice-présidence : Directrice ou Directeur de la direction des travaux publics
Membres : Tous les chefs de division de la direction des travaux publics

Développement et mise en valeur du territoire

Présidence : Madame Nancy Berthelot, conseillère d'arrondissement
Vice-présidence : Directrice ou Directeur de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Membres : Tous les chefs de division de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Vie active, inclusion et culture

Présidence : Monsieur Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement
Vice-présidence : Directrice ou Directeur de la direction culture, sports, loisirs et développement social
Membres : Tous les chefs de division de la direction culture, sports, loisirs et développement social

Services de proximité

Présidence : Monsieur Dominic Roussel, conseiller de Ville
Vice-présidence : Directrice ou Directeur de la direction des services administratifs
Membres : Tous les chefs de division de la direction des services administratifs et la secrétaire d'arrondissement

JUSTIFICATION

Les commissions sont des lieux d'échanges entre les organes administratif et politique, favorisant ainsi la compréhension commune des enjeux. Leurs travaux servent à bonifier la qualité du service rendu, à atteindre les cibles de la Planification stratégique ou à dénouer une impasse qui mettrait en péril la réussite de l'une ou l'autre des actions inscrites à la Planification stratégique ou dans d'autres documents d'orientation élaborés par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les conditions du *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Lachine* (RCA19-19003) s'appliquent.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une meilleure fluidité de l'information et des actions communes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-25



Dossier # : 1256660002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner et nommer monsieur Dominic Roussel, conseiller de la ville, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine

ATTENDU qu'aux fins de constitution d'une société de développement commercial, le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté lors de la séance du 6 mars 2023, le *Règlement RCA23-19002, Règlement délimitant une zone portant la désignation « Rue Notre-Dame à Lachine » dans l'arrondissement de Lachine*, ainsi que le *Règlement RCA23-19003, Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine*;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Lachine a approuvé la constitution de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame, lors de la séance du 4 juillet 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 26 du *Règlement RCA23-19002*, le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou ses fonctionnaires un membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Lachine a approuvé le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine, lors de la séance du 5 septembre 2023;

ATTENDU les résultats de l'élection municipale générale du 2 novembre 2025;

Il est proposé par :

et appuyé par :

De désigner et nommer monsieur Dominic Roussel, conseiller de la ville, afin de siéger à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-28 09:40

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256660002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner et nommer monsieur Dominic Roussel, conseiller de la ville, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine

CONTENU

CONTEXTE

En conformité avec l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi ses fonctionnaires ou employés, un personne pour siéger à titre de membre du conseil d'arrondissement au conseil d'administration de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine (« SDC »), constituée à l'été 2023. Les droits et obligations relatifs à la première assemblée générale d'organisation sont prévus au *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0173 - 2023-07-04 (1236660005)

Désignation de Mme Vicki Grondin, conseillère de la Ville, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine

CA23 19 0127 - 2023-06-05 (1236660003)

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement - Registre tenu en vertu de l'article 8 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003)

CA23 19 0112 - 2023-05-01 (1236660001)

Acceptation de la requête en constitution de la « Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine » et ordonnance au secrétaire d'arrondissement à tenir un registre

CA23 19 0046 - 2023-03-06 (1237131002)

Adoption - *Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Rue Notre-Dame à Lachine », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial* (RCA23-19002)

CA23 19 0047 - 2023-03-06 (1237131004)

Adoption - *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19), et l'article 26 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine* (RCA23-19003), le conseil d'arrondissement désigne M. Dominic Roussel, conseiller de la ville, pour y siéger à titre de membre du conseil d'administration de la « Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine ».

JUSTIFICATION

La constitution de la société de développement commercial s'inscrit dans le développement naturel de ce pôle économique lachinois. Une fois constituée, les efforts déployés par le passé auront une portée pérenne susceptible de soutenir un développement commercial bénéfique, autant pour la vitalité économique des parties prenantes ayant pignon sur rue, que pour les résidents de l'arrondissement qui verront leur qualité de vie accrue, avec des services et des commerces à deux pas de chez eux, le tout participant à la vitalité d'un secteur proposant un mode de vie responsable.

De plus, une fois créée et dotée de sa régie interne et de son budget de fonctionnement, la société de développement commercial devient un interlocuteur clé, réel partenaire du développement urbain du secteur, menant et réalisant des projets de développement et de promotion de la zone commerciale, pouvant recevoir des subventions et participant ainsi de l'essor de l'arrondissement. Notons que le conseil d'arrondissement doit désigner un élu ou fonctionnaire au conseil d'administration de la société de développement commercial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Constituée à l'été 2023, la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine rassemble les marchands de la rue Notre-Dame, entre les 6e et 15e Avenues pour améliorer l'attractivité de cette rue commerciale, contribuant ainsi à dynamiser le secteur, à l'embellir et accroître la sécurité. Depuis sa constitution, la SDC organise des événements rassembleurs et inclusifs pour petits et grands.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois gouvernant le processus de constitution d'une société de développement commercial, et la gouvernance interne de la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviana ITURRIAGA
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-25

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secretaire d'arrondissement

**Dossier # : 1258073014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de Lachine

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère d'arrondissement madame Nancy Berthelot ainsi que des conseillers d'arrondissement monsieur Jacques Filion et monsieur Ludovic Fermely de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-11-27 15:08**Signataire :** Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258073014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 novembre 2025 ont eu lieu les élections municipales où madame Nancy Berthelot et messieurs Ludovic Fermely et Jacques Filion ont été élus conseillers d'arrondissement de Lachine.

L'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) (L.E.R.M.) énonce l'obligation pour chaque membre du conseil de déposer annuellement une déclaration mise à jour devant le conseil, dans les 60 jours suivant l'anniversaire de la proclamation de son élection. En cas de modifications significatives à sa déclaration en cours d'année, le membre est tenu d'en aviser par écrit le greffier dans les 60 jours suivant le changement (art. 360.1 L.E.R.M.).

Le secrétaire d'arrondissement atteste avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants :

- Nancy BERTHELOT - conseillère District du Canal;
- Ludovic FERMEY - conseiller District J. Émery-Provost;
- Jacques FILION - conseiller District Fort-Rolland.

Quant au conseiller de la Ville monsieur Dominic ROUSSEL, il est tenu de déposer sa déclaration au Conseil de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette déclaration écrite doit mentionner l'existence des intérêts pécuniaires détenus par le membre du conseil dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité. Elle doit également inclure les intérêts dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises qui pourraient être parties à des marchés avec la municipalité ou tout organisme municipal auquel le membre appartient.

La déclaration détaille également les emplois et les postes d'administrateur occupés par le membre du conseil, ainsi que l'existence des emprunts contractés auprès d'autres personnes

ou organismes que des établissements financiers, ou accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, lorsque le solde en principal et en intérêts excède 2 000 \$.

Il est à noter que la déclaration ne divulgue pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle n'aborde pas non plus l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou tout autre organisme public.

JUSTIFICATION

Le dépôt au Conseil des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement de Lachine est obligatoire suivant la L.E.R.M., (articles 357 à 363)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dépôt au Conseil des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement de Lachine est obligatoire suivant la L.E.R.M., (articles 357 à 363)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où il fait défaut de déposer la déclaration dans le délai fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du 10^e jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que la déclaration n'a pas été déposée, d'assister en tant que tel aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions, ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autre conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-25

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement